



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 OCTOBRE 2023**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2023**

Date de la convocation : 13/10/2023. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37

(Présents : 59. Pouvoirs : 12. au point 1 / Présents : 60. Pouvoirs : 11. au point 2.1 /

Présents : 59. Pouvoirs : 12. du point 3.1 au point 4.2 / Présents : 58. Pouvoirs : 12. à compter du point 4.3)

Le vendredi 20 octobre 2023 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Éric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS (à partir du point 2.1), M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD (jusqu'au point 4.2), Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Thierry GOEMINNE, M. Christian POIRET, M. Daniel FOUQUET, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, Mme Francette DUEZ (du point 1 au point 2.1), M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Auriane DELBARRE (pouvoir à Mme Nora CHERKI), Mme Agnès DUPUIS (pouvoir à M. KHERAKI au point 1), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à M. Xavier THIERRY), Mme Florence GEORGES (pouvoir à M. Thierry BOURY), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Éric SILVAIN (pouvoir à M. Raphaël AIX), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Francette DUEZ (pouvoir à Mme Nadine MORTELETTE à partir du point 3.1), M. Dimitri WIDIEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Karim BACHIRI (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Jocelyne CHARLET (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE).

EXCUSÉS : Mme Nicole MARFIL, M. Alain MENSION, M. Jean-Jacques PEYRAUD (à partir du point 4.3).

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Alain BOULANGER, Mme Nicole DESCAMPS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Grégory CLAIRBAUX, Directeur des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, M. Jawad BELLARBI, Directeur des Bâtiments et de l'Energie, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, Directeur de la communication, Mme Camille PERIN, chargée de mission auprès du DGS.

SOMMAIRE

1 – Approbation de procès-verbal	3
2 – Prospective et financements extérieurs.....	3
2.1 – Projet d’agglomération de Douaisis Agglo	3
3 – Finances	12
3.1 – Décisions modificatives budgétaires n°2 (et n°1 pour les budgets Ermitage II et Ecopark) – Exercice 2023	12
3.2 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite à DM budgétaires n°2 - Exercice 2023.....	14
3.3 – Adoption du règlement budgétaire et financier de Douaisis Agglo (passage à la nomenclature M57)	14
3.4 – Régie de recettes pour l’encaissement de la taxe de séjour - Modification	15
3.5 – Création d’une régie mixte de recettes et d’avances DOUAISIS AGGLO TOURISME – Délégation d’attribution au Président.....	16
3.6 – DOUAISIS TOURISME - Modification du montant de la subvention de fonctionnement 2023	17
3.7 – Fonds communautaire d’investissement solidaire (FCIS) 2015-2017 – Affectation et tirage (1 dossier déposé).....	18
3.8 – Fonds communautaire d’investissement solidaire (FCIS) 2018-2020 – Affectation et tirage (2 dossiers déposés).....	19
3.9 – Fonds communautaire d’investissement solidaire (FCIS) 2021-2023 – Affectation et tirage (3 dossiers déposés).....	20
4 – Personnel.....	21
4.1 – Modification du tableau des effectifs – Création de postes.....	21
4.2 – Modification du tableau des effectifs – Suppressions des postes restés vacants au tableau des effectifs	23
4.3 – Rapport Social Unique (RSU) pour l’année 2022 - Présentation	24
5 – Archéologie préventive	26
5.1 – Demande de renouvellement de l’habilitation en matière de diagnostics et de fouilles.....	26
6 – Equipements culturels	27
6.1 – ARKEOS – Modification du règlement intérieur	27
6.2 – ARKEOS – Modification des tarifs du musée et du parc.....	28
6.3 – ARKEOS – Tarifs boutique.....	29
6.4 – ORIONIS – Adoption du Règlement intérieur du planétarium.....	30
6.5 – ORIONIS – Tarifs boutique.....	30
6.6 – ORIONIS - Planétarium du Douaisis – ajout de tarifs et création de tarifs couplés.....	31
6.7 – Tarifs « Location d’espaces et accueil de séminaires » - Orionis Planétarium du Douaisis, Musée-Parc Arkéos, Légendoria le Royaume des Contes et Légendes.....	32
7 – Equipements sportifs	33
7.1 – SOURCEANE/POLARYS - Avenant n°1 au contrat de délégation de service public (n° 2021-02) sous forme d’affermage ayant pour objet l’exploitation du centre aquatique Sourcéane et de la future patinoire Polarys	33
8 – Développement économique	36
8.1 – Déplacement d’une délégation en Chine du 13 au 19 novembre 2023 – Mandat spécial.....	36
9 – Transition agricole et alimentaire.....	38
9.1 – Programmation AGRICAD 2023 - Compléments : Groupement des producteurs d’ail fumé d’Arleux	38
9.2 – Conventions avec des sociétés de chasse locales pour la régulation du lapin de Garenne et autres animaux classés nuisibles par arrêté ministériel (la société de chasse de Saint Hubert - GIC Perdrix - la société de chasse de la Haute Rive - la société de chasse de la plaine des épis de Sin le Noble et la société de chasse de la plaine de Dechy)	41
10 – Assainissement.....	42
10.1 – Fixation des valeurs de redevances d’assainissement non collectif	42
11– Décisions directes.....	43
12 – Questions diverses	44
12.1 – Mise en place d’un référent déontologue pour les élus de DOUAISIS AGGLO	44

M. LE PRÉSIDENT : Je vais laisser la parole à François Guiffard pour faire l'appel.

--- Appel ---

1 – Approbation de procès-verbal

EXPOSÉ

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 6 octobre 2023 est joint à la présente note.

Il vous est soumis pour approbation.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons commencer par le premier point à l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal du 6 octobre, est-ce que vous avez des remarques ? Non, je peux considérer qu'il est adopté, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 – Prospective et financements extérieurs

2.1 – Projet d'agglomération de Douaisis Agglo

EXPOSÉ

Fruit d'une maturation longue, le projet d'agglomération joint à la présente délibération, construit collectivement par les élus du bureau communautaire et les agents de Douaisis Agglo avec l'aide des élus communaux et intercommunaux, des partenaires publics et privés, du monde économique et institutionnel, a été présenté et approuvé à l'unanimité en conférence des maires en mai dernier. Il revient désormais au Conseil Communautaire de l'approuver.

Douaisis Agglo est un territoire en constante évolution, capable de se saisir de toutes les opportunités qui se présentent afin de rendre ce territoire attractif et de le faire rayonner. Il fallait cependant aller au-delà et avoir une vision stratégique à long terme, réaliste, qui tienne compte de nos atouts et des contraintes auxquelles l'agglomération fait face.

Ce projet stratégique se nourrit des forces de notre territoire : son histoire, son patrimoine (culturel et naturel), son positionnement géographique, son dynamisme économique et entrepreneurial, sa culture locale entre autres. Il intègre aussi les futurs grands défis, au premier chef les transitions écologique, démographique (vieillesse de la population) et numérique, mais aussi le maintien de l'attractivité du territoire et l'amélioration de la qualité du cadre de vie.

Le diagnostic effectué dans le cadre de cette démarche (détaillé dans le document ci-joint) a relevé 9 défis pour le territoire de Douaisis Agglo ; ceci a permis de retenir trois grandes priorités, et 13 ambitions qui nous permettront de dessiner, pour les 10 à 15 années prochaines, l'agglomération de demain. La déclinaison opérationnelle sera mise en œuvre dès l'approbation du document ci-joint. Elle sera certes ambitieuse mais aussi pragmatique, concrète et volontaire.

Pour se faire, le choix a été de présenter ce qui relève strictement des compétences exercées par l'agglomération, de mettre en avant les grands projets déjà engagés, ceux qui le seront de manière certaine demain, ainsi qu'une vision prospective de ce qui pourrait être engagé après-demain.

Ce cadre stratégique a vocation à s'adapter aux nouveaux enjeux qui ne manqueront pas de faire jour et doit demeurer un document vivant, s'adaptant aux politiques publiques et aux évolutions sociétales.

Le but est de faire du Douaisis un territoire où les habitants, actuels ou futurs, vivent dans un environnement sain, accueillant et prospère, où il fait bon vivre, travailler, se divertir, où les entreprises ont envie de s'installer, où les étudiants viendront poursuivre leurs études, où les personnes âgées vieilliront en toute quiétude, où le défi des grandes transitions sera relevé.

En conséquence, il vous est demandé, après avis favorable du Bureau :

- D'approuver le projet d'agglomération présenté ce jour à l'assemblée
- D'autoriser le président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de passer au point 2.1, un point important, le projet de notre agglomération, le fruit d'un travail important, avec Claude Hégo, qui avait la mission de manager ce dossier, et qui l'a managé depuis des mois, que ce soit avec le conseil des maires, les comités de pilotage, nos collaborateurs de l'agglomération, je vais lui laisser le soin de vous présenter ce projet. On va fonctionner sur une présentation et ensuite les questions.

M. HEGO : Bonsoir à toutes et tous, on va vous montrer une présentation, un peu synthétique, car vous avez vu que le document est assez lourd. Ce projet d'agglomération vise un double objectif, de donner un cadre commun à l'ensemble des dispositifs dans lesquels l'agglomération intervient, avec ses partenaires, et deuxième point c'est d'intégrer les actions à venir et d'anticiper les évolutions futures du territoire. Ce projet d'agglomération va être une feuille de route, stratégique, à 10 ans, c'est l'objectif qu'on s'est fixé. A noter aussi que ce n'est pas un projet qui sera totalement figé, on le nourrira progressivement d'opportunités stratégiques, on se rappelle récemment d'ENVISION, il peut nous arriver de très bonnes nouvelles. On sera amené à adapter ce projet d'agglomération. Un point à noter, dans l'ancien mandat on parlait de projet de territoire, maintenant on va parler de projet d'agglomération, c'est un projet qui vise plutôt à mettre en avant l'action qui sera portée directement par Douaisis Agglo, alors qu'avant on était sur un projet de territoire où on recensait tous les projets qu'il pouvait y avoir dans toutes les communes de notre territoire. Comment ce projet d'agglomération a été construit ? 3 grandes étapes, il y a eu d'abord cette phase d'élaboration du diagnostic du territoire, piloté avec le cabinet KPMG, ensuite une deuxième partie partenariale, où il y a eu énormément de réunions, de rencontres, entre les agents de l'agglomération, les élus, les partenaires extérieurs, cette conférence des maires, et tout cela a conduit à ce projet, cette définition de la stratégie pour le territoire, que je vais vous exposer de façon un peu synthétique. Dans ce diagnostic, la première étape était de définir les défis auxquels nous sommes confrontés, nous pourrions être confrontés dans les années qui viennent, 3 domaines de défis ont été identifiés, l'amélioration de notre attractivité, développer des filières professionnelles de l'avenir, prendre part aux grands projets d'envergure régionale et nationale, qui impactent le territoire, remobiliser les logements vacants. Un deuxième défi autour du bien-être de nos habitants, avec l'adaptation des modes de vie au vieillissement de la population, le développement d'une stratégie contre la désertification médicale, le renforcement des services de proximité, notamment dans les zones urbaines. Le troisième volet, les défis de la lutte contre le changement climatique, avec la gestion du foncier au service de la transition écologique, la préservation de l'environnement naturel local, la transition alimentaire, énergétique, du territoire. On est donc parti sur ces 3 grandes priorités, l'attractivité territoriale, au service du dynamisme et du développement de Douaisis Agglo, l'action intercommunale au service du bien-vivre des habitants, et la priorité 3, une agglomération qui œuvre à la lutte contre le changement climatique et qui fait de la transition environnementale un atout de son attractivité et du bien-vivre de ses habitants. Ces 3 grandes priorités ont été déclinées en 13 ambitions, bien sûr on va y retrouver des actions qui sont déjà engagées, on ne refait pas le monde, il y a déjà des actions qui sont lancées, qu'on va poursuivre ou relancer dans certains cas. Et il y a aussi des nouvelles orientations que je vais vous développer. On revient sur la première thématique relative à l'attractivité territoriale de Douaisis Agglo, avec ses 4 ambitions. Tout d'abord, affirmer la place de Douaisis Agglo comme territoire tourné vers l'avenir au sein des Hauts-de-France. On va y retrouver 3 volets, l'aménagement du territoire, avec ses équipements emblématiques, ARKEOS, le planétarium, GAYANT EXPO. De nouveaux équipements à venir, la patinoire, l'atelier musée du Livre d'art et de l'estampe. On sera amené à développer des nouveaux espaces de vie, notamment dans l'EcoQuartier du Douaisis, et EuraDouai. Deuxième volet, la stratégie touristique, qu'on veut amplifier, avec la promotion du territoire, via l'action portée par Douaisis Agglo tourisme, l'accueil, l'orientation du public, l'organisation d'activités, la mise en réseau des acteurs du territoire, et aussi une réflexion sur la valorisation des voies d'eau. Le troisième volet c'est la connexion du Douaisis à son environnement à travers le renforcement du réseau routier, la RD500 et l'échangeur de la RD621. Mais aussi intégrer le futur service express régional métropolitain, on sait que Douai sera au cœur de ce service. Deuxième ambition, préserver et soutenir le tissu économique local, il nous faut continuer à gérer nos 20 zones d'activités à destination des entreprises, accompagner les entreprises dans leur recherche de financement, pour sécuriser leur capacité de développement et ainsi que l'innovation. On envisage également une logique de guichet d'accueil pour les entreprises, afin de répondre à leurs besoins, avec la création de la maison des entreprises, et aussi de la maison de l'innovation qui sera plutôt sur le pilotage de l'IMT Nord Europe, pour renforcer la capacité d'innovation de nos entreprises en leur permettant d'accéder au laboratoire de l'IMT. Troisième ambition, renforcer les dynamiques économiques en favorisant la diversification des activités et le développement de filières d'excellence, avec comme premier volet conforter l'attractivité du territoire vis-à-vis des acteurs économiques extérieurs, avec une politique d'attraction de nouvelles entreprises et l'accompagnement dans leur implantation sur le territoire de façon très générale. Une stratégie de marketing territorial, ça aussi c'est important, pour mieux se faire connaître, mieux valoriser nos partenaires, nos organismes de formation. Deuxième volet, le soutien à l'émergence de nouveaux projets et développement de filières stratégiques. C'est accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement, mais aussi accompagner la structuration de nouvelles filières, comme par exemple celle des

véhicules électriques. Dernière ambition, promouvoir un développement résidentiel en faveur de la revitalisation du territoire, de ses centralités et de la mixité sociale, avec la mise en œuvre d'une planification équilibrée du territoire, qui va s'appuyer sur le PLH3, donc une politique d'aménagement du territoire cohérente avec les besoins et les spécificités du Douaisis. Le soutien des communes dans la définition de leur stratégie d'aménagement urbain, et un volet sur l'affirmation du rôle des centralités du territoire, le soutien à l'action Cœur de ville de Douai et Sin le Noble, et des petites villes de demain comme Arleux. Le financement des grands projets centraux, l'OPAH à Douai, le NPNRU à Sin le Noble, Douai et Flers, et bien sûr la lutte contre la vacance, qui nous touche fortement. C'était pour la priorité 1. On passe à la priorité 2, Une action intercommunale au service du bien-vivre des habitants, sous la forme de 4 ambitions, favoriser la pluralité des modes de déplacements pour rendre la mobilité plus fluide sur le territoire, donc on va parler surtout de transport, accompagner les habitants du Douaisis dans leur mobilité, avec une politique dynamique pour avoir encore à améliorer l'offre de transport, mieux les orienter, par exemple avec l'application EVEOLE. Desservir les ZAC, établir un plan de déplacement pour les établissements scolaires. Deuxièmement, consolider l'offre de transport, à travers la diversification de modes de transport, bien sûr il y a les bus, avec le raccordement de zones qui sont encore peu pourvues en transport en commun. Tout un volet sur les modes doux, diversification de l'offre, avec les pistes cyclables bien sûr, dans le cadre du schéma de développement des modes doux d'ici une dizaine d'années. On commence à travailler la partie covoiturage et autopartage, pour diversifier l'offre de transports. Le troisième volet c'est de faire de la mobilité un axe fort, de la stratégie en matière d'aménagement du territoire, renforcer l'accessibilité à travers une offre adaptée aux futurs besoins, sur EuraDouai, ENVISION, les équipements culturels. Des réflexions également sur le raccordement d'autres gares, comme celle de Brebières, en périphérie de notre territoire, et encore une fois accompagner ce service express métropolitain dans les années qui viennent. Deuxième ambition, accompagner plus fortement les habitants dans leur quotidien, avec l'appui au déploiement des maisons France Service, la réduction des disparités territoriales, via une action ciblée sur les secteurs fragilisés de la politique de la ville, l'accompagnement des populations éloignées du numérique, avec la cellule numérique de Douaisis Agglo. Conforter la culture et le sport, en favoriser l'accès pour tous, en s'appuyant sur les équipements de Douaisis Agglo. Conforter le pôle de culture scientifique, nous sommes bien équipés dans ce domaine, en archéologie, astronomie et avec l'imprimerie. Troisième volet, développer une politique de l'habitat, en faveur des habitants du territoire, une politique de l'habitat menée sur de grandes orientations, renforcement des centralités, préservation de l'environnement, et bien sûr dans le respect des zones d'emplois et de l'offre de transports. Tout cela sera intégré dans le PLH3. Accompagner les habitants dans leur démarche en matière de logement social, avec une politique intercommunale de peuplement, et aussi s'attacher à développer l'habitat inclusif. Ambition suivante, accompagner les femmes et les hommes du territoire dans leur montée en compétences via un appui des partenaires en matière d'insertion. Tout d'abord en agissant en faveur de l'insertion, avec la mise en relation entre l'offre et la demande d'emplois, comme on l'a fait récemment avec les ateliers de l'industrie. La participation à des projets innovants en faveur de l'insertion des habitants, l'autre exemple c'est le plateau ASPIRE en lien avec le département. Deuxième volet, accompagner des acteurs locaux de l'emploi, avec le financement des dispositifs, comme le PLIE, la Mission locale. Et investir toute la filière de l'économie circulaire. L'ambition 8, renforcer les dispositifs en matière de prévention et d'offre de santé, avec le développement de la prévention et la promotion du soin, en lien avec la plateforme santé du Douaisis, en réalisant des campagnes de prévention, dépistage du cancer, pollution de l'air intérieure. Et en intégrant aussi des enjeux de santé de manière transversale dans l'ensemble des actions de Douaisis Agglo. Ensuite l'accompagnement des acteurs locaux qui œuvrent sur les politiques publiques de santé, avec la mise à disposition de locaux en faveur de professionnels de santé dans le cadre d'un partenariat entre Douaisis Agglo et le département du Nord. L'élaboration d'une stratégie d'attraction des futurs professionnels de santé. On passe à la troisième grande priorité : La lutte contre le changement climatique et la transition environnementale, avec 5 ambitions, protéger la biodiversité et les milieux naturels, et en faire un atout en faveur de l'affirmation de l'identité du Douaisis, avec comme actions, valoriser l'environnement naturel du Douaisis, en s'appuyant sur le schéma trame verte et bleue, en développant les pistes cyclables, en sensibilisant le grand public aux enjeux environnementaux, à travers des visites d'espaces naturels, notamment des scolaires, en aidant aussi au développement de l'agriculture biologique. Garantir la bonne gestion des déchets, en améliorant l'efficacité de la gestion des déchets, sur les bâtiments collectifs notamment, et l'extension des consignes de tri. La prévention auprès du public, sensibilisation lors d'événements, de campagnes de communication. Développer une stratégie foncière globale et concertée avec les services de l'état, avec comme actions, observer l'usage du foncier, en repérant le foncier non utilisé à ce jour, et on a encore quelques endroits non utilisés. Le développement de potentialités foncières de Douaisis Agglo de manière stratégique. Il va falloir poursuivre notre stratégie de sélection d'entreprises peu consommatrices de foncier. Et mettre aussi du foncier à disposition pour notre agriculture bio. L'ambition 11, accompagner la décarbonation du territoire à travers une transition énergétique ambitieuse, avec comme actions, développer les infrastructures énergétiques d'avenir pour le territoire, un maillage du territoire d'un réseau structurant de bornes électriques, pour accompagner la transition vers une mobilité zéro carbone. Le renouvellement des véhicules d'intérêt communautaire vers des énergies d'avenir, notamment les bus et tout ce qui est lié aux ordures ménagères. L'idée également de créer un réseau d'hydrogène avec l'aide de GRT, et la réflexion sur la création d'usines hydroélectriques, tel que la mairie de Goeulzin a pu le faire. Accompagner les habitants et les communes dans la transition énergétique du bâti. Une orientation et un accompagnement des particuliers par le guichet de l'habitat, dans la réhabilitation, la mise en place d'aide aux particuliers en dehors des aides de l'ANAH.

La mise en place d'un service pour la rénovation énergétique, et la mise en place d'un fonds de concours à destination des communes, notamment dans le solaire, et la géothermie, domaine qu'on veut absolument privilégier. L'ambition 12, mener une gestion du cycle de l'eau dans sa globalité, de la préservation à l'exploitation de la ressource. Avec comme actions, entretenir et renouveler les infrastructures nécessaires à la gestion de la ressource en eau et protéger de manière plus systématique la ressource en eau, avec l'exploitation, la modernisation des usines de production, la création de nouvelles usines de traitement, le renouvellement de canalisation, la modernisation des stations d'épuration. Le deuxième volet c'est de protéger de manière plus systématique la ressource en eau, en lutant contre la déperdition, en étudiant les impacts des différents polluants, et mesure aussi symbolique mais importante, c'est d'aider à l'achat de récupérateurs d'eau pour nos habitants. Troisième volet c'est de préserver les milieux humides, notamment avec la compétence GEMAPI, et en rédigeant un schéma directeur de lutte contre les inondations. Dernière ambition, conforter la filière agroalimentaire locale et renforcer l'accès à une alimentation équilibrée pour tous, en accompagnant des producteurs dans leurs besoins, en contribuant à la préservation des sols, en structurant les filières amont, aval, les légumes, la viande, le houblon. Et favoriser la transition vers l'agriculture de demain, une action en direction des consommateurs sur l'alimentation bio, et également les restaurations scolaires. Voilà l'ensemble des ambitions de notre projet d'agglomération. Beaucoup d'orientations, beaucoup d'actions, j'ai essayé d'en retirer les principales, surtout celles un peu novatrices dans ce domaine, et je vous l'ai fait figurer dans la présentation qui est là. En résumé sur la priorité 1, le renforcement des centralités, la création d'EuraDouai, le réinvestissement des sites stratégiques, le NPNRU, la valorisation du territoire à travers Douaisis Agglo Tourisme, la création d'équipements et la valorisation du patrimoine local, la Maison de l'eau et des marais, dans l'Arleusis, pour valoriser ce patrimoine et aborder toute la problématique de la Sensée, la protection de la biodiversité, de la faune et de la flore dans ce territoire, et le projet, sous réserve des financements, de l'Atelier du livre et de l'estampe. La préparation de l'arrivée du service express régional métropolitain, très grand projet régional, la Maison de l'entreprise comme guichet unique, l'accompagnement pour la maison de l'innovation, portée par l'IMT Nord Europe, et l'adaptation de l'offre de formation au développement de l'activité économique. Toujours pour la priorité 1, l'engagement du PLH3, avec la lutte contre la vacance, un axe fort afin de revitaliser les polarités du territoire et de contribuer à la réduction de la consommation foncière. Intégrer le vieillissement de la population et développer une offre de logement qualitatif et accessible, en travaillant sur la rénovation énergétique des logements. Dans la priorité 2, 5 points à mettre en évidence, l'amélioration de l'offre de mobilité pour les habitants, on a parlé de covoiturage, de la nouvelle ligne du BHNS, de parkings relais, des modes doux, la desserte des zones d'activités. La réflexion sur la mise en œuvre d'actions en faveur de la lecture publique, faciliter l'autonomie numérique des citoyens, relancer la réflexion sur la création d'un centre de formation, on a un grand déficit de formation sur le territoire, et agir en faveur de l'amélioration de la santé des habitants. Sur la priorité 3, on a également de nombreuses actions, c'est renforcer l'action en faveur de la préservation de la biodiversité, améliorer l'efficacité en matière de gestion des déchets, développer les potentialités foncières de l'agglomération de manière stratégique, en optimisant les possibilités de développement économique, en mettant en place un fonds de concours portant sur la transition énergétique écologique, dispositif fonds vert, notamment sur le solaire et la géothermie. Favoriser le développement des énergies renouvelables, on a parlé du réseau d'hydrogène, des futures usines hydroélectriques. Enfin des infrastructures de recharge des véhicules électriques dans le schéma directeur pour l'installation des bornes électriques qui est maintenant engagé. Pour terminer cette priorité 3, l'entretien et le renouvellement des infrastructures nécessaires à la gestion de la ressource en eau, avec la modernisation des stations d'épuration des eaux usées. La protection de manière plus systématique de la ressource en eau, notamment à travers l'achat des récupérateurs d'eau. Et dans le domaine alimentaire, permettre la construction de filières localisées et viables, du producteur au consommateur, avec la construction d'une usine de transformation dans le domaine de la viande, des légumineuses, et également pourquoi pas du houblon. Voilà la synthèse que je pouvais faire de l'ensemble des grandes orientations de ces 3 grandes priorités. Sachant que l'objectif suivant c'est de prioriser l'ensemble de toutes ces actions, de toutes ces orientations, il y a quand même un grand volume, et progressivement de les intégrer dans nos plans pluriannuels d'investissement. Voilà la synthèse que je pouvais en faire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de cette présentation, qui souhaite la parole ?

M. CHEREAU : Merci monsieur le président, quelques mots pour remercier Claude Hégo du travail réalisé, pas seul évidemment, avec tous les services derrière et la qualité du document qui est très clair. Pour ma part c'est un projet globalement que je trouve de qualité, et sur lequel j'appellerai à voter favorablement. Un projet dont nous avons déjà parlé en conseil des maires, et j'avais fait une intervention à peu près sur la même tonalité que ce que je vais dire aujourd'hui. Je vais commencer par tout ce que nous apprécions dans ce document, il aborde un certain nombre d'enjeux importants, l'adaptation au réchauffement climatique, la transition énergétique, la question de la consommation foncière, de la santé, qui me tient particulièrement à cœur, mais je sais que c'est notre cas à tous. Les mobilités douces, Claude a évoqué le projet d'un fonds de concours à destination des communes sur la transition énergétique, c'est une idée que notre groupe avait soutenue à plusieurs reprises, nous sommes heureux de la retrouver dans ce document. Il y a aussi un vrai souci d'équilibre territorial entre les centralités urbaines et les villages de la ruralité, c'est aussi quelque chose que je sais auquel nous tenons tous. Dans la partie économique, dans la première partie je suis favorable à cette idée de diversification économique, qui est au fond un sujet sur lequel nous avons

déjà échangé ces dernières années, décennies, nous sommes un territoire qui a été un moment donné très dépendant de l'industrie automobile, nous nous sommes renforcés en logistique mais aujourd'hui finalement nous sommes sur une double activité automobile logistique, avec le besoin de développer de nouvelles filières, dans ce document on parle de filières nouvelles sur le bâtiment par exemple, le BIM sur lequel nous avons participé à un projet avec l'Ecole des Mines, le réemploi de matériaux numériques. Ne pas seulement dire qu'on va aller vers des nouvelles filières mais commencer à les lister, les nommer, les identifier, je trouve ça assez positif. Nous avons d'ailleurs travaillé à un moment donné dans le précédent mandat, sur l'idée d'un lieu de formation de test, de travail interfilière sur la maintenance industrielle, qui était une idée qui m'avait été soufflée par des entrepreneurs. Je ne sais pas si c'est quelque chose qui est encore à l'ordre du jour, et sur lequel on pourrait continuer à travailler. Ce que je vois c'est que les filières que nous devons développer, évidemment, doivent s'appuyer sur les forces que nous avons déjà en matière de formation, sur l'IMT, sur nos lycées. C'est là peut être que je pourrai aborder les quelques points sur lesquels on pourrait essayer d'aller un peu plus loin, est-ce que nous pouvons nous satisfaire du niveau du tissu de formation que nous avons sur le territoire ? Finalement par rapport à d'autres territoires comparables, nous sommes peut être en nombre d'étudiants, un peu en-deçà, de ce que peut connaître le Valenciennois, l'Arrageois, le Lensois est un peu dans notre situation. Est-ce que dans un document comme celui-là on peut se dire qu'on va essayer d'aller chercher le développement de nouveaux lieux de formations sur le territoire. Claude a parlé du projet de CFA, sur lequel la Chambre des métiers nous a joué un mauvais coup, mais c'est un projet qui n'est pas enterré et je vous en donne acte, mais peut être aller chercher aussi des lieux de formation dans des domaines qui on le sait demain seront extrêmement porteurs, sur l'informatique par exemple, sur pourquoi pas la médecine, on parle aujourd'hui de décentraliser au moins les premières années des études de médecine dans les territoires où on a du mal à trouver des professionnels, ce sont des pistes, je ne sais pas si on y arrivera, ce sont des suggestions que je fais. Autre sujet que j'avais envie de trouver un peu plus dans ce document, il me semble que l'insertion sur ce territoire, les structures d'insertion que nous avons, sont de qualité, peut être encore un peu insuffisantes en nombre, en tout cas en nombre de places, et là aussi peut être qu'il y a une diversification à aller chercher pour proposer une offre d'insertion à nos concitoyens, aux habitants de ce territoire, dans des domaines plus ouverts aux jeunes, aux femmes, des domaines différents, du bâtiment, des espaces verts, qui sont déjà bien pourvus, afin d'amener encore plus de gens à l'emploi, et de gens qui peuvent en être un peu éloignés aujourd'hui. C'est une actualité sur notre territoire aussi, il me semblait que réaffirmer l'importance de l'accès à tous à la lecture publique, même si nous avons un tissu dense de bibliothèques, ça pouvait être intéressant. Réaffirmer aussi, et ça je ne l'ai pas trouvé, le besoin de piscine de proximité, de lieux où les jeunes apprennent à nager, pour que peut être on se fixe l'objectif de 100% des jeunes qui sortent du CM2 en sachant nager. Au fond, en utilisant ce mot « objectif », je passe à la deuxième partie de mon propos, nous sommes sur un document qui présente des intentions, c'est une étape nécessaire, il faut le faire et ces intentions nous les validons largement, en tout cas pour ma part je m'y reconnais. Mon sentiment c'est que si on s'arrête là, on n'a pas fait tout le travail, et je pense qu'il y aura des étapes ultérieures, une première étape où on essaie de se fixer des objectifs autant que possible chiffrés, qu'est-ce qu'on veut atteindre comme résultat en réduction de la part modale de la voiture, qui pour l'instant augmente, et pas seulement chez nous, qu'est-ce qu'on veut atteindre comme résultat en consommation foncière ? Là encore aujourd'hui on reste dans un territoire qui consomme du foncier, c'est inscrit dans notre SCOT, qu'est-ce qu'on se fixe comme objectif en termes de réduction de la consommation de CO2 ? Il y a écrit dans le document « neutralité à l'horizon 2050 », ce qui est bien, ambitieux, 2050 c'est demain, et est-ce que c'est la consommation de CO2 par l'agglomération elle-même dans ses bâtiments, ses activités ? Ou est-ce que c'est le territoire dans son ensemble ? Ce qui est une autre paire de manche. Sur la réduction de la vacance dans les bâtiments, les logements, pareil, nous avons aujourd'hui une vacance assez forte, qui a plutôt tendance à augmenter un peu, comment est-ce qu'on change d'échelle dans la capacité à lutter contre cette vacance ? Une fois qu'on se sera fixé des objectifs chiffrés, un calendrier, est-ce que nous avons les outils pour atteindre ces objectifs ? Dans un certain nombre de cas, oui, nous avons une enveloppe foncière aujourd'hui, est-ce qu'elle est suffisante ? Nous avons des outils de lutte contre la vacance, est-ce qu'il faut les renforcer ? Nous avons des politiques sur la santé, mais si on ne se fixe pas un objectif, on ne peut pas mesurer si les outils sont suffisamment dimensionnés pour atteindre cet objectif. On ne l'atteindra pas forcément mais au moins on se rend compte de l'effort à fournir, et on est capable de lire si les outils qu'on a, sont au bon ordre de grandeur, par rapport à ce qu'on veut faire, ou sous-dimensionnés. Je suppose que ce sera l'étape suivante de ce travail, d'aller dans le concret, pour voir ce qu'on est capable de faire, avec quels outils. Et je rajoute aussi que ces outils seront des outils communautaires, mais si autant que possible ils sont au service des communes pour les projets portés en maîtrise d'ouvrage par nos communes, ce sera un plus non négligeable. Voilà monsieur le président, l'intervention que je voulais faire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Stiernon.

Mme STIERNON : Dans ce document, on voit effectivement un vrai travail d'analyse, bien évidemment, ça a été dit au préalable et c'est la réalité, néanmoins dans ce document la question de fond qui est posée est de savoir comment notre territoire devient résilient face au changement climatique, si je le dis avec mes propres mots, comment on tient le choc dans les années à venir, face au bouleversement qui nous guette ? On trouve quelques pistes, notamment sur la politique en matière de gestion de l'eau, sur la politique favorable en termes d'agriculture, sur les actions en

matière de santé, le travail sur les centralités qui a été évoqué, sur les mobilités également. Sur la transition énergétique on trouve des pistes qui nous permettent de répondre à ces questions. En ce qui concerne une réponse globale et percutante, je dirai qu'on attend peut être un peu plus d'éléments. Il y a effectivement dans le document un manque d'indicateurs, qui a été évoqué précédemment, peut être aussi un manque d'ambition précise et opérationnelle sur certaines thématiques, notamment la sobriété foncière. Effectivement les objectifs de la loi Climat et résilience sont repris, la division de l'artificialisation par 2 d'ici 2031, le ZAN d'ici 2050, ok, mais comment on y arrive précisément, quels sont les objectifs intermédiaires et sur quelles thématiques ? En matière de développement économique de transition, à un moment donné on voit la mention du programme REV3, avec la filière d'excellence en matière d'écoconstruction qui semble intéressante, mais des précisions seraient bienvenues sur ces sujets, pour se dire là aussi à quelle vitesse on avance sur ce type de programme, à quelle échéance ? On peut craindre à un certain moment, une stratégie de développement économique qui n'aille pas forcément toujours dans le sens de la résilience du territoire. En termes de politique de développement des équipements, on pourrait s'orienter vers des équipements multifonctionnels, évolutifs, si je donne un exemple précis des équipements sportifs avec des revêtements qui permettent différentes activités de sport. On sait que sur ce sujet, certains équipements ne sont pas vertueux aujourd'hui, donc la question se pose également. A la lecture du projet, peut être peu de lien avec le Plan Climat Air et Energie du Territoire, avec la stratégie DT3E, Douaisis territoire d'excellence environnementale et énergétique du SCOT, qui fournissent pourtant des outils précieux pour adapter notre territoire aux bouleversements qui nous attendent. Pour finir, peut être dans la rédaction des priorités, la priorité 1 est donc l'attractivité, la 2 le bien-être des habitants, et la 3 la lutte contre le changement climatique et la transition écologique. On se serait attendu à voir la priorité 3 arriver en première position, de manière à ce que les 2 autres en découlent. Ça garantit davantage l'application d'un filtre de la transition écologique, qui nous permettra d'atteindre des objectifs sociaux et des objectifs en matière d'attractivité du territoire. Pour ces raisons là nous serons quelques uns à aller sur une abstention sur le projet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Quand vous dites quelques uns, excusez-moi j'ai du mal à comprendre, c'est-à-dire que vous créez un autre groupe ou c'est dans le même groupe ? C'est pour savoir, pour se caler, il y a un moment où j'ai un peu de mal. Allez-y, c'est le moment, je trouve que sur un débat de cette force, c'est intéressant de savoir, car là on est sûr de la stratégie. Ça fait quoi ?

Mme STIERNON : C'est dans le même groupe, qui respecte ses diversités à l'interne, et c'est un enjeu démocratique.

M. LE PRÉSIDENT : Donc on peut arriver à faire des groupes avec plusieurs, c'est un calcul comme un autre.

M. THIERRY : Pour notre part, nous voterons favorablement à ce projet, nous avons bien noté qu'il s'agissait d'une feuille de route, d'une stratégie, à ce stade il est peut être prématuré de vouloir à tout prix mettre des objectifs chiffrés, il y aura forcément une seconde relecture. Claude Hégo l'a présenté, a donné les grands axes, et comme disait Sénèque « Il n'y a point de vent favorable pour celui qui ne sait dans quel port il veut arriver », et là c'est ce qui a été tracé ce soir, le voyage, l'itinéraire reste à déterminer, en revanche la destination est dégrossie, bravo.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, d'autres demandes de parole ?

M. DUMONT : Ce projet c'est un travail important, plusieurs l'ont souligné mais nous tenons également à le souligner et surtout à saluer celles et ceux qui ont piloté ce travail, pour les élus Claude Hégo et Elisabeth son binôme, et plus largement saluer toutes celles et ceux qui ont travaillé longtemps, beaucoup, et de façon qualitative, les élus, les personnels et les partenaires. On peut également saluer la méthode, c'est un travail collectif, un travail qualitatif car on a pris le temps, on aurait pu dire on torche un projet d'agglomération, tel jour telle heure ça doit être fait, et on y va. On a pris le temps, on a remis des comités de pilotage, des comités techniques quand il y en avait besoin, on a laissé mûrir les réflexions, on a attendu d'avoir des solutions. C'est un document de prospective mais il est basé sur un diagnostic, et aujourd'hui on parle beaucoup de prospectives mais on peut de temps en temps s'arrêter quelques instants pour souligner la qualité du diagnostic et de tout ce qui est déjà fait, qui est en cours, ou qui va être prochainement lancé. On peut s'en réjouir et même avoir un peu de fierté. Se réjouir d'avoir une feuille de route à 10 ans, et effectivement on le voit dans les débats, les quelques prises de parole, nous allons nous saisir de cette feuille de route, car c'est un important travail que nous avons mené sur la durée, avec des échanges de qualité, en prenant le temps. C'est important également de se dire, c'est une des premières interventions que j'avais faite quand on a commencé à travailler, de se dire que ce document doit être ouvert pour nous permettre de saisir les opportunités. Dans aucun document de prospective, nous avons noté l'arrivée d'ENVISION, de ces milliards d'investissements, et de ces milliers d'emplois. Ce document doit nous guider, mais il ne doit pas nous contraindre non plus et nous empêcher de saisir les opportunités comme nous savons le faire. Ce sont des documents très précis, souvent avec des données très chiffrées, on en a déjà vu beaucoup, on en a déjà voté beaucoup, et souvent quand on fait le bilan de ces documents, on ne voit qu'une seule chose, c'est qu'on n'a pas atteint les objectifs, donc c'est bien d'être ouvert, non pas que ça manque d'ambition, ça veut dire qu'on aura aussi le droit d'aller, ça nous oblige à faire le plus

possible et ne pas s'arrêter à l'objectif. Mais il y a beaucoup de documents que nous votons, dont nous discutons dans les grandes instances, avec des objectifs très chiffrés, très ambitieux, et après quand on fait le bilan ou quand on passe aux documents suivants, on s'aperçoit que nous n'avons pas atteint tous les objectifs. Ensuite c'est une vision avec 3 défis, l'attractivité, le bien-vivre et la lutte contre le changement climatique, je ne sais pas s'il y a un ordre, ce n'est pas 1^{er} défi, 2^{ème} défi et 3^{ème} défi, ce sont 3 défis que nous avons identifiés, et la transition écologique et la lutte contre le changement climatique ont été intégrés dans nos réflexions. C'est sans aucun doute et c'est ce qui anime le débat ici depuis plus de 3 ans désormais, sur les questions de transition écologique, je ne vais pas prendre l'image des Amish du président de la république car je n'y adhère pas du tout, mais c'est essayer de concilier la fin du monde et la fin du mois, concilier le bien-vivre sur notre territoire, et faire de la transition écologique non pas une vision punitive, mais une vision sur laquelle nous pouvons nous développer, et je pense qu'en plus même si on est toujours stigmatisé car il y a une patinoire en cours de construction, dont pourtant il a été démontré qu'elle n'était pas plus consommatrice. En tout cas la gratuité des transports, tous les travaux que nous menons par l'intermédiaire de Jean-Luc sur la transition agricole, sur le bien-vivre, le bien manger, tout ce que nous faisons au niveau des logements. On a parlé des NPNRU, quand on va démolir des centaines de logements aux Epis, ce sont des passoires thermiques que nous allons démolir, nous allons les remplacer par des bâtiments extrêmement vertueux. Donc même si nous ne recevons pas toujours ou jamais le sceau écologique ou écologiste, en tout cas nous œuvrons au quotidien depuis pas mal de temps et nous allons continuer. Mais il n'est pas anormal vu la teneur des débats ici même depuis 3 ans, que nous ne soyons pas d'accord sur l'angle de vue pour traiter cette question de la transition écologique. Donc nous voterons évidemment, nous n'allons pas revenir sur le détail des différentes actions car nous y avons travaillé avec beaucoup d'implication et donc je vous remercie encore une fois, Claude et Elisabeth, qui ont été à la manette, et toutes celles et ceux qui se sont investis de manière qualitative dans ce travail.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Christophe.

M. HALLÉ : Je vais juste dire quelques mots car on s'était mis d'accord avec Christophe, qui a bien repris toute l'analyse qui est également notre position. Je voudrais féliciter Claude, la méthode qui a été employée, ça s'est fait progressivement, la concertation qui s'est faite à plusieurs niveaux, à travers la conférence des maires par exemple, où tout le monde a pu aussi s'exprimer, et un travail qui a été fourni de façon importante de la part de tes équipes, et aussi de quelques élus, on s'est attelé à relier page par page, pour t'apporter notre point de vue. C'est un projet qui respecte bien l'équilibre territorial, Frédéric l'a rappelé, ce sont les 35 communes qui sont concernées. C'est aussi un projet réaliste dans les objectifs qui sont fixés, dans les orientations qui sont prises, on ne vend pas du rêve à travers ce projet, on sait qu'on va pouvoir les faire, ça dépendra maintenant surtout de la volonté politique de l'ensemble des élus communautaires, et aussi des élus référents, en particulier des vice-présidents dans le cadre de leur délibération, qui est la volonté de porter ces projets jusqu'au bout dans l'intérêt du territoire. Je voulais donc remercier Claude et tous ceux qui ont participé activement à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Jean-Luc. Je vais laisser la parole à Claude pour donner quelques réponses, et je conclurai.

M. HEGO : Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais je reviens sur ce que disait Frédéric Chéreau sur les objectifs chiffrés, c'est une prochaine étape, là on a fixé un cap. Le comment on va y arriver, le quand on va y arriver, combien ça va nous coûter, ce seront les prochaines étapes, car tout est lié. L'objectif est lié aussi à la façon dont on peut y arriver, en termes d'ingénierie, de temps à passer sur ces différents dossiers, c'est une prochaine étape, qu'on sera amené à travailler tous ensemble. Je tiens à remercier Elisabeth Danielewski, qui a fait un gros boulot avec d'autres personnes, ils sont tous là, ils ont tous contribué derrière vous, à travailler sur ce sujet, et aussi un paquet d'élus, il y a eu la conférence des maires. Une très grande majorité d'entre vous a contribué directement à l'élaboration de ce projet, je suis assez content que cette première étape soit faite, évidemment ce n'est que la première étape et maintenant il y a encore un très gros chantier qui se présente à nous et dans les années qui viennent. Donc merci à vous pour votre confiance sur ce projet, et merci encore à l'ensemble des services.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Claude. Quelques éléments, sur les questionnements, par exemple sur la formation, nous n'avons pas lâché la formation, ce n'est pas parce que la chambre des métiers n'a pas tenu ses engagements que nous allons lâcher. Aujourd'hui l'étude que nous engageons avec la région, que nous avons délibérée la dernière fois, va nous permettre de sortir des éléments, on verra ce dont a besoin le territoire, mais je pense qu'on aura de l'industrie, on peut avoir de l'informatique, je suis un peu moins sûr que la médecine ressortira, car les facs on sait où elles sont, à Amiens, à Lille. On a aussi des facs en Belgique, et ils ont beaucoup plus de médecins qu'en France. Compte tenu qu'on est frontalier, peut être qu'on va réussir à faire passer des médecins de Belgique en France, c'est un des challenge du département du Nord, nous recrutons en Belgique. C'est vrai qu'on n'est pas dans l'objectif chiffré aujourd'hui, il fallait déjà se mettre d'accord sur une stratégie, c'est la stratégie qui est importante, déjà tout ce qui a été annoncé, et notre volonté d'avancer, il fallait déjà faire le travail, et je remercie toutes les personnes qui ont travaillé dessus, les élus, le personnel. Avoir des objectifs, par exemple sur le foncier, on en a, ils ont même été négociés avec Monsieur le préfet, on sait où on va en termes de développement économique, maintenant il faut

avancer sur les dossiers. On consommera moins, 50% de moins, c'est clair, mais ça ne va pas obligatoirement vous plaire Mme Stiernon, mais c'est comme ça, on va quand même continuer à faire du développement économique, car je suis certain que le zéro artificialisation net ne se fera pas dans ce pays, j'en suis persuadé, vous le verrez, un jour on décidera de rouvrir, on dit même que peut être on pourrait étendre un peu, aller à la négociation, que tout n'est pas figé. Non tout ne doit pas être figé sinon demain plus personne ne construit de maisons dans les villes et villages de l'agglomération, et on ne fait plus de développement économique, donc on ne fait plus de richesse, on ne crée plus d'emplois et on regarde les autres se développer, par exemple on regarde Dunkerque, le bassin d'emplois il va falloir le trouver, et nous a la chance d'avoir un super bassin d'emplois. Je vous rejoins complètement monsieur Chéreau sur le fait que nous avons travaillé en logistique, oui, nous avons un besoin d'y travailler car nous avions du personnel qui pouvait avoir un emploi, et ils l'ont trouvé maintenant, donc on n'a pas lieu de faire plus de logistique, car ce sont des personnes qui vont venir d'un autre bassin d'emplois. Donc on n'a rien à gagner à ce niveau là, aujourd'hui il y a de la place pour tout le monde, en termes de logistique. En termes d'industrie automobile, c'est pareil, on a ce qu'il faut, et on voit bien que dans nos 21 ou 22 parcs d'activités, on a une multitude de métiers. Mais ça n'empêche pas quand même que nous devons former pour avoir des nouveaux métiers sur le territoire. En termes d'ouverture d'espace, je peux vous dire que ma négociation avec l'Etat est à 87 hectares jusque 2035, autrement ça ne sert plus à rien de faire grand-chose dans une agglomération, si on ne fait pas de développement économique, si on ne crée pas d'emplois on ne fait pas de richesse. C'est une négociation qui a été difficile à aboutir avec le préfet, mais il a bien compris ce dont avait besoin le Douaisis, d'un renouveau du bassin minier, et ça veut bien dire de nouvelles industries, et qu'on puisse avancer. Il faut qu'on ait des espaces, c'est bien d'avoir ENVISION, si on n'a pas les sous-traitants à côté, on a tout faux. Je vous rappelle que le premier bâtiment c'est 1,3 milliard d'euros, rien qu'en matériel, ce sera 1000 emplois, il va bien falloir entretenir tout ça, il y aura des emplois indirects, il faut avoir des entreprises autour de tout ça. Concernant le manque d'ambition, je ne suis pas d'accord, on ne peut pas dire que dans notre projet d'agglomération, il y a un manque d'ambition, quand on voit tout le travail et tous les objectifs qu'on s'est donnés, ils ne sont pas encore quantifiés mais nous aurons encore d'autres documents qui nous donneront les objectifs à atteindre. Même sur la vacance des logements, ça ne pose pas de problème, et il faudra voir qui fait quoi. On verra comment on avance dans chaque commune, quand on voit le nombre de logements vacants, de commerces vacants, c'est un sujet, sur lequel on travaille un peu. Il y a une taxe, ce qu'on ne comprend pas c'est que la DRFIP arrive à ne pas taxer des commerces qui devraient être taxés, donc on a un travail important à faire, chose que réalise Alain Wallart avec le contrôle de gestion, il y a des dégrèvements en paye, et je peux vous dire qu'on a bloqué 800 000 euros, qu'on n'est pas d'accord de rendre à la DRFIP, s'ils font des dégrèvements, qu'ils nous les justifient, ils vont devoir nous les justifier sur tout, si on fait des dégrèvements et que les gens se disent ce n'est pas gênant si je ne loue pas, non, ils doivent payer. On est dans cet esprit là, et on tient la maison, on ne lâchera rien. Sur la lecture publique, nous y travaillons, c'est un sujet sur lequel nous avançons. La piscine, on y a pensé mais je n'ai pas osé la mettre car je me suis dit que ça allait consommer, donc est-ce qu'il faut refaire une piscine ou pas, peut être un bassin de 50 m quelque part, car maintenant SOURCEANE va être engorgé, car on est à 300 000 personnes, mais il faudra qu'on soit tous d'accord, il faudra utiliser un peu d'énergie quand même, mais ce n'est pas pour tout de suite, je le dis pour ceux qui ont des soucis avec leur piscine, ce n'est pas pour demain, mais ça peut s'envisager si les recettes dans cette agglomération arrivent. Elles arriveront avec du développement économique, donc avec de l'utilisation du foncier, tout est imbriqué, il ne faut pas l'oublier. Il faut bien regarder ce qu'on fait et vous ne soulignez pas assez souvent Mme Stiernon, dans cette agglomération vous n'avez plus du tout de friche où faire des parcs d'activités, le parc où nous réalisons EuraDouai, c'est une friche aujourd'hui, c'est 3,5 millions pour enlever la terre polluée, nous sommes sur une friche, je ne vous parle pas de Roost-Warendin, il n'y a que des friches, mais on les a utilisées. Douai Dorignies c'est une friche à l'origine. Aujourd'hui on n'en a plus, donc on ne peut pas aller chercher des friches et dire qu'on y fait un parc d'activités, on est bien obligé d'avoir des terrains, par exemple on a racheté 16 hectares à RENAULT, à côté des Censes, qui vont nous permettre de faire du développement économique, mais qui était déjà classé en parc d'activités. Près du bord à canal, on a la possibilité d'y aller également. Il faut aussi regarder ce qu'on fait. Et comme disait justement Christophe Dumont, je vous invite à vous poser sur le dossier NPNRU de Sin le Noble, je sais bien c'est la périphérie, mais dans la périphérie il y a des choses qui se font, et quand on voit qu'on va abattre x maisons, x appartements, il faut oser le faire, et on a d'autres idées dans ce secteur là, on a d'autres bâtiments à abattre, et on vous fera des propositions concrètes, on a eu l'occasion d'en parler avec la préfète à l'égalité des chances récemment, le quartier va se transformer complètement. Ce qu'on va réaliser également sur Dorignies dans le NPNRU, également avec ce que nous allons faire à Flers, nous investissons des dizaines de millions, vous ne pouvez pas imaginer le nombre de réunions, d'heures passées avec les services de l'Etat, et les discussions que nous pouvons avoir pour arriver à aboutir, et nous espérons signer le NPNRU avant la fin de l'année. On va jusque 2032 pour réaliser l'ensemble de ces opérations. Nous avons une stratégie, on n'est pas à faire n'importe quoi, n'importe comment, aujourd'hui nous allons abattre ce qui est pourri, nous allons reconstruire. Quand vous regardez le parc de l'EcoQuartier du Raquet, personne n'a jamais soulevé le nombre d'hectares de parcs qu'il peut y avoir. On est à 50 hectares de parcs. Ça vous ne l'avez nulle part, sur les 166 hectares du global. Et j'ai demandé qu'on reboise encore plus. Vous verrez qu'en sortant de la piscine, vous pouvez aller à pied jusqu'au boulodrome, tout ça c'est du parc. De l'autre côté pour aller vers l'école de Sin le Noble, ce sont des parcs. On a une stratégie, je ne peux pas entendre dire qu'on ne s'occupe pas de l'environnement, car je parle plus d'environnement, que de lutte contre le changement climatique, je dis qu'il n'y a pas de frontière au

niveau des pays, il n'y en a pas non plus dans les agglos, et on voit bien que tout le monde n'est pas aussi vertueux que nous. Quand on voit l'Allemagne qui aujourd'hui a rouvert des centrales à charbon, je me demande comment on peut faire ça, alors que nous en France nous allons construire des EPR et nous aurons de l'énergie et nous serons auto-suffisants. On fait ce qu'il faut dans notre agglomération, on peut être encore meilleur, mais c'est avancer sur ce dossier qui nous permettra d'aller plus loin. C'est un beau dossier, que nous allons faire avancer, mais sachez que nous avons une stratégie dans cette agglomération, et on n'a pas fini de développer le territoire, nous en avons la volonté farouche. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui ça se passe bien, que les finances de l'agglomération sont correctes, qu'on va s'arrêter là. On a encore beaucoup à faire, et on a encore beaucoup d'énergie à dépenser pour avancer.

M. FRANÇOIS : Je vous remercie monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, je me permets une explication de vote suite à l'ensemble des débats menés ce soir. Je voulais remercier les services pour la qualité du document qui a été présenté, et l'explication très limpide qui a été faite par les élus associés et également au niveau de cette présentation de stratégie, encore merci pour cela. Je pense qu'une des choses principales qu'on peut souligner, c'est que l'investissement qui est mené à Douaisis Agglo et dans notre région, doit être salué. Je vais vous donner un exemple très clair, on a beau avoir des discussions, on peut en avoir, c'est sain dans une démocratie, mais avoir des discussions sur le détail des investissements qui peuvent être menés. Mais je crois que la première des choses et sans dogmatisme, est de saluer les investissements qui sont faits à Douaisis Agglo, dans la mesure très simple, c'est que la seule chose qui permette de créer des emplois, d'avoir une cohérence avec notre territoire, c'est évidemment d'investir dans ce dernier. L'exemple que je voulais vous donner, c'est l'implantation de ENVISION évidemment, qu'on a tous suivi et salué, malheureusement j'étais retenu à l'Assemblée nationale au moment où la première pierre a été déposée avec le préfet et vous-même. Maintenant notre région et le Douaisis sont cités comme faisant partie de la banane de la batterie électrique, allant jusque Dunkerque, qui est d'ailleurs citée dans tous les débats, et prochains débats européens sur la possibilité d'avoir un lieu particulier dans lequel l'investissement se fera, dans l'Union européenne peut être, et dans le futur des batteries électriques. On peut avoir notre opinion sur cette question mais ça se fera en tout cas, en partie dans le Douaisis, il faut le saluer, sans dogmatisme, qui je crois fait souvent partie des discours d'une partie de la minorité écologiste qui fait partie de la municipalité de Douai, ce que je regrette profondément. Je voulais saluer ces investissements et je me permets de souligner un autre point qui a été évoqué dans les ambitions, c'est l'ambition n°8 qui relève de la santé, vous savez tous qu'on souffre dans l'ensemble des communes du Douaisis, d'un désert médical sur le sujet, je crois que tous les acteurs doivent être mobilisés et Douaisis Agglo en prend sa part de responsabilité, et d'investissement. Les déserts médicaux, on doit avoir tous les moyens d'investissement possibles, que ce soit au niveau de la commune, de la région, et évidemment de l'agglomération. Les maisons de santé font partie d'une des réponses, et l'agglo en fait partie, on peut avoir ses avis sur le sujet, mais il faut le saluer ne serait-ce que par honnêteté intellectuelle, et je voulais clarifier et expliquer ma position de vote, malgré toute la qualité de cette présentation, je m'abstiens, non pas par dogmatisme, mais je m'abstiens dans la cohérence de tous les anciens votes que j'ai pu avoir et notamment sur le budget. Je voulais remercier le travail des services.

M. LE PRÉSIDENT : Ok. Sachez que sur la santé, la Maison Nord Santé qui va être réalisée à Cuincy, on a eu l'occasion de délibérer en bureau, nous achetons la trésorerie de Cuincy, à PARTENORD, et nous réalisons des travaux à l'intérieur, pour y mettre des médecins. L'investissement c'est pratiquement 1 million d'euros pour l'agglomération, sans subvention, mais on met quelque chose en place, avec des médecins retraités et des jeunes médecins. Et on va en mettre pas mal. Avec après un financement des médecins, employés par le département du Nord. Une fois que le territoire y va, le département du Nord y va. Alors on ne va pas résoudre le problème, on va amortir le choc, Aujourd'hui vous avez des médecins qui travaillent 5 jours, demain ils travailleront 2 jours ou une semaine par mois, mais c'est là qu'il faut aller en chercher un maximum et avoir un lieu où ils peuvent exercer suivant des plannings, et ça on va arriver à le faire. L'objectif c'est avant fin décembre, que ce soit en activité, il y en aura une dans le Douaisis et une dans l'Avesnois, et nous irons après dans les Flandres.

M. FRANÇOIS : Je me permets de me précipiter pour rebondir sur la maison installée à Cuincy, merci pour cette publicité, dans la mesure où ma permanence parlementaire se trouve juste à côté.

M. LE PRÉSIDENT : On l'a fait juste à côté de chez vous. On vous fera peut être financer quelque chose. Je vous propose de passer au vote, qui est pour adopter cette délibération ? Qui s'abstient ? 3 abstentions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 abstentions : M. Thibaut FRANÇOIS, Mme Stéphanie STIERNON et M. Jean-Christophe LECLERCQ)

3 – Finances**3.1 – Décisions modificatives budgétaires n°2 (et n°1 pour les budgets Ermitage II et Ecopark) – Exercice 2023****EXPOSÉ**

Des décisions modificatives budgétaires n°1 et n°2 concernent les budgets suivants :

→ décisions modificatives n°1 :

- Budget annexe zone Ecopark
- Budget annexe zone Ermitage II

→ décisions modificatives n°2 :

- Budget général
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe Equipements culturels
- Budget annexe Déchets
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable
- Budget annexe Archéologie préventive
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°1 et n°2 présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer aux points finances, Lionel Blassel, la DM n°2. Une petite remarque, dans les réunions de commissions, essayez d'y venir quand même, car des fois je me sens un peu seul. Ce serait mieux de pouvoir échanger en réunion de commission, je ne fais pas 30%.

M. BLASSEL : Je vais vous présenter la DM n°2, vous avez les tableaux qui sont annexés dans les tablettes, et je voulais vous en présenter les grandes lignes, par budget. Au budget général, les recettes de fonctionnement progressent de 73 918 euros, du fait de la taxe de séjour, plus 80 000 euros. Les dépenses de fonctionnement progressent de 339 236 euros, c'est principalement dû à des opérations financières qui intègrent un complément pour la DSC, remplaçant les fonds de concours pour 350 000 euros. A noter les ajustements de crédits à la baisse, en communication moins 48 574 euros, en cohésion sociale et habitat moins 316 290 euros, et au pôle environnement moins 57 400 euros. Ces mouvements, en recettes et dépenses de fonctionnement, diminuent l'autofinancement de 265 318 euros. Concernant les dépenses d'investissement, hors PPI, elles diminuent de 6 066 848 euros, à savoir en direction générale 3 038 437 euros, principalement dû au réajustement des crédits sur 2023, en fonction de l'avancée de certaines opérations. Report de 1 628 042 euros pour la patinoire, 786 400 euros pour la passerelle piétonne d'EuraDouai, 313 857 euros pour solder ORIONIS. 240 000 euros pour le parking Silo et 170 000 euros pour l'atelier du livre vivant des métiers du livre ancien. Au sein du pôle environnement, report de 2 851 515 euros, du fait des réajustements des crédits sur 2023, en fonction de l'avancée des opérations. 691 666 euros pour l'aménagement de l'Ermitage 2, 405 000 euros pour la RD120, 180 802 euros pour l'aménagement des Prés Loribes, et 138 025 euros pour l'aménagement de la Haute rive, à ces ajustements au pôle environnement, s'ajoutent des restes à réaliser devenus inutiles et qui ont été supprimés, 624 195 euros sur EuraDouai, 323 161 euros pour les terrains familiaux, 201 917 euros pour les travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Les recettes d'investissement diminuent de 2 186 303 euros, du fait des avances financières consenties par le budget général au budget annexe. A noter une progression des recettes enregistrées en cohésion sociale et habitat, pour 1 017 725 euros, à l'octroi d'aide à la pierre ERBM 2022 de la part de l'Etat, pour 1 million d'euros. Pour le budget développement économique, les recettes de fonctionnement hormis la subvention en provenance du budget général, diminuent de 15 290 euros. Les recettes liées à l'opération ENVISION sont réajustées à la hausse, tandis que les recettes de loyers diminuent à cause de défaillance d'entreprises locataires. La subvention du budget général, est revue à la hausse pour 137 617 euros. Les dépenses de fonctionnement progressent de 122 327 euros, la masse salariale est recalée à la hausse pour 40 000 euros, afin d'améliorer l'accueil des éventuels investisseurs. Les dépenses d'investissements diminuent de 1 941 637 euros, dont 1 453 715 euros provenant du remboursement de

l'avance financière du budget général. A noter que les augmentations de crédit concernent principalement le poste des acquisitions foncières, tandis que les retraits concernent les subventions pour les investisseurs, moins 415 000 euros. La restructuration des friches urbaines, moins 190 925 euros, et la suppression des restes à réaliser devenus inutiles au pôle environnement. Les recettes d'investissement sont en retrait de 1 941 637 euros, dû au réajustement des dossiers de cessions prévus sur 2023, et du décalage de l'opération HURBAN sur 2024 pour 1 338 532 euros. Pour le budget LOISIPARC, les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 50 915 euros, permettant de réduire d'autant la subvention en provenance du budget général, la diminution principale est celle des crédits destinés aux rémunérations, les besoins en personnel ayant été moins forts que prévu. Les dépenses d'investissements sont en hausse de 56 947 euros, c'est dû aux frais notariés pour le parking, 30 000 euros, et les travaux de modernisation de la base pour 15 000 euros. L'avance financière accordée par le budget général progresse du même montant, soit 56 947 euros. Pour les équipements culturels, les recettes de fonctionnement hormis la subvention du budget général, progressent de 33 709 euros, tandis que les dépenses de fonctionnement diminuent de 178 513 euros. Permettant à la subvention en provenance du budget général de se réduire de 212 222 euros. Les dépenses de fonctionnement diminuent essentiellement sur les honoraires divers. Les dépenses d'investissements diminuent de 115 782 euros tandis qu'une subvention prévue en recette d'investissements, doit être annulée, car d'ores et déjà encaissée pour 161 609 euros. Ainsi l'avance financière accordée par le budget général, progresse de 45 826 euros. Le budget gestion des déchets ménagers, les dépenses de fonctionnement augmentent de 119 978 euros, concernant le crédit sur le nettoyage des locaux, les contrats de collectes et les amortissements comptables. Pour le budget assainissement, les recettes de fonctionnement progressent de 38 696 euros, tandis que les dépenses de fonctionnement augmentent de 84 527 euros, faisant diminuer le taux de financement de 45 831 euros. Les dépenses d'investissements hors divers PPI diminuent de 201 030 euros, tandis que les recettes d'investissements diminuent de 121 516 euros. Le budget eau potable, les recettes de fonctionnement progressent de 12 181 euros, tandis que les dépenses de fonctionnement diminuent de 107 500 euros, faisant progresser l'autofinancement de 119 681 euros. Les dépenses d'investissements sont revues à la baisse pour 102 127 euros. L'emprunt d'équilibre budgétaire diminue de 179 437 euros. Le budget archéologie préventive, les recettes de fonctionnement progressent de 99 113 euros, du fait des redevances, tandis que les dépenses de fonctionnement progressent de 64 683 euros, essentiellement dû à l'inscription d'une provision pour risques et charges sur l'opération LEROY MERLIN, la subvention en provenance du budget général diminue de 34 430 euros. Le budget du Raquet, les ventes de terrains sont revues à la baisse pour 1 115 509 euros, le budget EcoPark, les ventes de terrain sont revues à la baisse pour 77 000 euros, et enfin le budget Ermitage 2, les ventes de terrain sont revues à la baisse pour 511 600 euros. Voilà pour la présentation de la DM2 président.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. FRANÇOIS : Je vous remercie pour cette présentation exhaustive, j'ai une série de questions très courtes relative à la DM n°2, ma première question porte sur la variation qui est de plus de 162 000 euros sur la subvention de fonctionnement qui est attribuée aux associations, et je souhaiterais avoir des détails et explications sur ces variations, qui restent conséquentes, et qui relèvent de la direction des finances et de la comptabilité. Ma deuxième question concerne la rubrique de la direction générale, et la ligne budgétaire que vous avez expliquée de la patinoire, et en effet je me permets de rappeler que le budget total pour 2023 était de 11 millions d'euros, et on note une variation de 1,6 million entre les deux, donc je souhaiterais avoir vos éclairages également sur ces deux variations, et je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je peux vous répondre tout de suite sur la patinoire, c'est simplement que dans l'avancement des travaux et des factures, on ne va pas consommer sur cette année, on les remettra l'année prochaine, on ne va pas consommer les 1,6 million en paiement, donc ça ne sert à rien, autant les mettre au compte administratif et on les remettra dans le budget. Concernant la variation de subventions, vous êtes sur quel chapitre ?

M. FRANÇOIS : Page 3, chapitre 6574 direction générale des finances.

M. BLASSEL : Plus 36 euros.

M. FRANÇOIS : J'ai plus 162 000 euros. Sur la rubrique 6574.

M. LE PRÉSIDENT : Il y en a plusieurs des 6574.

M. FRANÇOIS : Le numéro 1, dans le tableau que j'ai, la variation est de 162 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT : C'est sur la page 3, d'accord, Paul tu nous dis quoi là-dessus ? Je ne sais pas si vous avez entendu, mais même pour l'enregistrement, je souhaiterais qu'à l'avenir on ait quelques micros pour nos collaborateurs, ce sera mieux. Donc c'est un avenant au niveau de SOURCEANE, avec VERT MARINE, notamment

pour la sécurité, les maîtres-chiens, sur lequel vous m'avez écrit, et sur lequel je vous ai répondu récemment. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Ok.

M. CHEREAU : Une abstention de principe cohérente avec le vote du budget.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, je n'ai pas encore compris le vote du budget, mais ça fait partie des choses que je ne comprendrai peut être jamais. Quand on met des millions, que ce ne soit pas voté, ça paraît bizarre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (12 abstentions : Mme APERS Nathalie, M CHEREAU Frédéric, M. DOZIERE Michaël, Mme DUPUIS Agnès, M. KHERAKI Mohamed, M. LECLERCQ Jean-Christophe, M. LEROY Jean-Michel, Mme OULAHCENE Avida, M. MAZY Hocine, Mme MEKKI Jamila, M. SIPIETER Yvon, Mme STIERNON Stéphanie).

3 – Finances

3.2 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite à DM budgétaires n°2 - Exercice 2023

EXPOSÉ

Les décisions modificatives budgétaires n°2 de l'exercice 2023 entraînent des modifications sur les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) votés pour le budget général et le budget annexe Equipements culturels.

Ces modifications sont présentées en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter les modifications relatives aux AP/CP du budget général et du budget annexe Equipements culturels présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Modification des autorisations de programme et crédits de paiement.

M. BLASSEL : Suite à la décision modificative, les autorisations de programme et crédits de paiement sont modifiés en fonction de la DM.

M. LE PRÉSIDENT : Ok, est-ce que vous avez des remarques ? Qui est pour ? Abstention de principe ? Ok.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (12 abstentions : Mme APERS Nathalie, M CHEREAU Frédéric, M. DOZIERE Michaël, Mme DUPUIS Agnès, M. KHERAKI Mohamed, M. LECLERCQ Jean-Christophe, M. LEROY Jean-Michel, Mme OULAHCENE Avida, M. MAZY Hocine, Mme MEKKI Jamila, M. SIPIETER Yvon, Mme STIERNON Stéphanie).

3 – Finances

3.3 – Adoption du règlement budgétaire et financier de Douaisis Agglo (passage à la nomenclature M57)

EXPOSÉ

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001,

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L2321-3 et R2321-3,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,

Dans le cadre d'une démarche durable de modernisation de ses processus comptables et des documents budgétaires réglementaires de la collectivité, Douaisis-Agglo se doit d'adapter son cadre comptable au 1^{er} janvier 2024 et ainsi d'adapter sa comptabilité à la norme M57.

Dès lors, il en découle les impératifs suivants :

- la révision des méthodes d'amortissement :
- l'adoption préalable de la norme budgétaire et comptable M57 (en lieu et place de la M14),
- l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget.

Le règlement budgétaire financier de Douaisis Agglo formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que de la loi organique relative aux lois des finances du 1^{er} août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique puis des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres de Douaisis Agglo dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il s'impose à l'ensemble des pôles, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter le présent règlement joint en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Adoption du règlement budgétaire et financier de Douaisis Agglo, passage à la nomenclature M57.

M. BLASSEL : Nous devons adapter notre cadre comptable au 1^{er} janvier 2024 et ainsi s'adapter à la comptabilité de la norme M57. Dès lors il en découle les impératifs suivants, la révision des méthodes d'amortissement, l'adoption préalable de la norme budgétaire et comptable M57, en lieu et place de la M14 et l'adoption d'un règlement budgétaire et financier fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? C'est une volonté des services fiscaux. Qui est pour ? A l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Finances

3.4 – Régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour - Modification

EXPOSÉ

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 octobre 2023 ;

Douais Agglo, qui exerce la compétence « promotion du tourisme », a décidé, par délibération de son conseil communautaire en date du 23 juin 2023, de constituer un office de tourisme sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

La création de ce budget annexe à partir du 1^{er} janvier 2024 sera dénommé Douais Agglo Tourisme.

A partir de cette date, il y aura lieu d'encaisser les recettes de la régie taxe de séjour sur ce budget annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter les présentes dispositions,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : La régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour.

M. BLASSEL : Douais Agglo, qui exerce la compétence « promotion du tourisme », a décidé, par délibération du conseil communautaire du 23 juin 2023, de constituer un office de tourisme sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière. La création de ce budget annexe à partir du 1^{er} janvier 2024 sera dénommé Douais Agglo Tourisme. A partir de cette date, il y aura lieu d'encaisser les recettes de la régie taxe de séjour sur ce budget annexe.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Finances

3.5 – Création d'une régie mixte de recettes et d'avances DOUAIS AGGLO TOURISME – Délégation d'attribution au Président

EXPOSÉ

Douais Agglo, qui exerce la compétence « promotion du tourisme », a décidé, par délibération de son conseil communautaire en date du 23 juin 2023, de constituer un office de tourisme sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

La création de ce budget annexe à partir du 1^{er} janvier 2024 sera dénommé Douais Agglo Tourisme.

A la suite de la création du budget annexe Douais Agglo Tourisme, il y a lieu de créer une régie mixte de recettes et d'avances sur ce budget à partir de cette date.

Cette régie servira pour le service boutique, billetterie, produits groupes, individuels, prestations et les dépenses courantes.

Cette création sera précédée de demandes d'avis préalable du comptable public, conformément à la réglementation sur les régies d'avances et de recettes.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- de déléguer au Président le soin de créer cette régie et d'en préciser les modalités de fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT ,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : La création d'une régie mixte de recettes et d'avances.

M. BLASSEL : A la suite de la création du budget annexe Douaisis Agglo Tourisme, il y a lieu de créer une régie mixte de recettes et d'avances sur ce budget à partir de cette date. Cette régie servira pour le service boutique, billetterie, produits groupes, individuels, prestations et les dépenses courantes.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Finances

3.6 – DOUAISIS TOURISME - Modification du montant de la subvention de fonctionnement 2023

EXPOSÉ

Suivant délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2023, Douaisis Agglo a attribué à Douaisis Tourisme, au titre de l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 657 599,58 euros ayant pour objet de répondre à ses contraintes particulières de fonctionnement (article L2224-2 du CGCT)

Au vu de l'évolution des besoins budgétaires de Douaisis Tourisme au cours de cet exercice, le montant de la subvention de fonctionnement 2023 (657 599,58 euros) doit être majoré de 30 000 euros et donc porté au montant de 687 599,58 euros,

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter les dispositions proposées ci-dessus pour Douaisis Tourisme en matière de subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Modification du montant de la subvention de fonctionnement 2023 à Douaisis Tourisme.

M. BLASSEL : Au vu de l'évolution des besoins budgétaires de Douaisis Tourisme au cours de cet exercice, le montant de la subvention de fonctionnement 2023 de 657 599,58 euros, doit être majoré de 30 000 euros et donc porté au montant de 687 599,58 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Des remarques ?

M. FRANÇOIS : Une question qui s'adresse au vice-président en charge, à quoi correspond cette augmentation de 30 000 euros ? Est-ce que c'est lié à un investissement supplémentaire, ou peut être à l'installation ?

M. GUIFFARD : C'est 30 000 euros sur le budget de fonctionnement, c'est à replacer dans un budget plus global, plus général, de 1,2 million, les 687 000 euros c'est la subvention de Douaisis Tourisme et les 30 000 euros, c'est une décision modificative plus technique que stratégique, c'est en rapport au poste 611 qui est le poste de sous-traitance lié à l'augmentation des frais liés à la croisière d'une part, et d'autre part on a une partie du personnel qui est allé à un congrès, le congrès national de ADN Tourisme, qui permet aussi ce travail en réseau et de formation et de montée en compétences, qui s'est tenu cette année au Puy du Fou, un magnifique congrès, donc les 30 000 euros servent à financer les deux éléments que je viens de vous évoquer.

M. LE PRÉSIDENT : C'est vrai qu'on a bien évolué en montant de fonctionnement et également d'investissement, mais avec de la sous-traitance ces dernières années, et on continuera de le faire. Qui est pour ? Merci.

M. François GUIFFARD, M. Jean-Luc HALLÉ, M. Eric SILVAIN, M. Claude HEGO, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Bruno VANDEVILLE, M. Bernard GOULOIS, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Freddy KACZMAREK, M. Jacques MICHON, Mme Jamila MEKKI ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Finances**3.7 – Fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) 2015-2017 – Affectation et tirage (1 dossier déposé)****EXPOSÉ**

Douais Agglo a inscrit au budget général (compte 020 2041412) un montant de crédits de 2 530 000 euros pour le Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) 2015-2017.

Ce fonds est destiné aux communes membres dont la population est inférieure à 5.000 habitants et n'ayant pas de parc d'activité de plus de 50 hectares (Lauwin-Planque) pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale), 21534 (réseaux d'électrification), Chapitre 20 (études, frais techniques,...), Chapitre 21 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale, mobilier, matériel informatique,...)

La création de ce Fonds poursuit les objectifs suivants :

- aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- développer l'investissement dans les communes de Douais Agglo et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de Douais Agglo à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 275.000 € sur une période de 3 ans, soit un montant potentiel de 110.000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 110 000 euros sur 3 ans (2015 à 2017).

Lors de ses réunions précédentes (26/06/2015 – 16/10/2015 – 27/05/2016 – 14/10/2016 – 29/11/2016 – 03/02/2017 – 31/03/2017 – 30/06/2017 - 13/10/2017 – 15/12/2017 – 30/03/2018 – 05/07/2018 – 12/10/2018 – 29/03/2019 – 17/12/2021 – 24/06/2022), le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également une nouvelle proposition d'affectation et de tirage à soumettre à l'adoption de l'Assemblée qui a été déposée par une autre commune bénéficiaire du FCIS : ANHIERS

Le fonds sera attribué et versé à cette commune selon les conditions et modalités en vigueur (adoptées par le conseil le 25 mai 2012 lors de la mise en œuvre du FCIS) :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux l'affichage du logo de Douais Agglo (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que Douais Agglo consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :

- 50% au dépôt du dossier complet,
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux,
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de Douais Agglo.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter la proposition d'affectation du FCIS, présentée dans le tableau joint, émanant de la commune de Anhiers,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Le Fonds communautaire d'investissement solidaire 2015-2017, 1 tirage.

M. BLASSEL : Un tirage pour la commune d'Anhiers pour un montant de 38 440 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**3 – Finances****3.8 – Fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) 2018-2020 – Affectation et tirage (2 dossiers déposés)****EXPOSÉ**

Par délibération en date du 30 mars 2018, le Conseil communautaire a créé une enveloppe de fonds communautaires d'investissement solidaire (FCIS) d'un montant de 3 120 000 euros sur la période 2018-2020. Cette enveloppe est destinée aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, ...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale), 21534 (réseaux d'électrification), Chapitre 20 (études, frais techniques,...), Chapitre 21 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale, mobilier, matériel informatique,...)

La création de ce Fonds poursuit les objectifs suivants :

- Aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- Développer l'investissement dans les communes de DOUAISIS AGGLO et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de DOUAISIS AGGLO à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 325 000 € sur une période de 3 ans, soit un fonds de concours potentiel de 130 000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 130 000 euros sur 3 ans (2018, 2019, 2020).

Lors de ses réunions en date du 05/07/2018, du 12/10/2018, du 20/12/2018, du 29/03/2019, du 28/06/2019, du 11/10/2019, du 19/12/2019, du 24/07/2020, du 09/10/2020, du 15/10/2021, du 17/12/2021, du 07/10/2022, du 15/12/2023 et du 06/07/2023, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également de nouvelles propositions d'affectation et de tirage à soumettre à l'adoption de l'Assemblée qui ont été déposées par deux communes bénéficiaires du FCIS : ANHIERS - CANTIN.

Le fonds sera attribué et versé à ces communes selon les conditions et modalités suivantes :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux l'affichage du logo de DOUAISIS AGGLO (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que DOUAISIS AGGLO consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :

- 50% au dépôt du dossier complet,
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux,
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de DOUAISIS AGGLO..

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (décompte des dépenses photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation et de tirage du FCIS, présentées dans le tableau joint, émanant de la commune de ANHIERS et CANTIN,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : La 3.8.

M. BLASSEL : Le FCIS 2018-2020 pour deux communes, Anhiers et Cantin pour un montant total de 156 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Qui est pour ? A l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Finances

3.9 – Fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) 2021-2023 – Affectation et tirage (3 dossiers déposés)

EXPOSÉ

Par délibération en date du 26 mars 2021, le Conseil communautaire a créé une enveloppe de fonds communautaires d'investissement solidaire d'un montant de 3 600 000 euros sur la période 2021 – 2023.

Cette enveloppe est destinée aux communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants pour financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale), 21534 (réseaux d'électrification), Chapitre 20 (études, frais techniques,...), Chapitre 21 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale, mobilier, matériel informatique,...)

Objectifs :

- Aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- Développer l'investissement dans les communes de Douaisis Agglo et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de Douaisis Agglo à hauteur de 40% sur un montant de 375 000 euros sur une période de 3 ans, soit un fonds de concours potentiel de 150 000 euros par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 150 000 euros sur 3 ans (2021,2022,2023).

Conditions générales de versement :

- Versement suivant la production des factures
- L'ordre de service de démarrage de l'opération objet du fonds de concours doit exister au plus tard le 31/12/2023 sous peine de caducité.

Conditions particulières de versement :

Le versement du fonds est effectué comme suit :

- 50% au dépôt du dossier complet,
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux,
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de DOUAISIS AGGLO.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (décompte des dépenses photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Lors de ses réunions précédentes (15/10/2021, 17/12/2021, 24/06/2022, 07/10/2022, 15/12/2022, 31/03/2023 et 06/07/2023), le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également de nouvelles propositions d'affectation et de tirage à soumettre à l'adoption de l'Assemblée qui ont été déposées par trois communes bénéficiaires du FCIS : ANHIERS – BUGNICOURT – CANTIN.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation et de tirage du FCIS, présentées dans le tableau joint, émanant des communes de ANHIERS, BUGNICOURT et CANTIN
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : La 3.9.

M. BLASSEL : C'est le FCIS 2021-2023 pour 3 communes, Anhiers, Bugnicourt et Cantin, pour un montant total de 220 684,40 euros. Cantin fait le grand schlem.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, il a gagné à tous les niveaux, mais c'est normal, ça permettra de faire l'école. Il y a un moment où il faut prendre l'argent pour faire des gros projets. Qui est pour ? Merci. Merci Lionel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – Personnel

4.1 – Modification du tableau des effectifs – Création de postes

EXPOSÉ

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

Créations de postes :

Dans la mesure où la création de ces postes correspond à un besoin réel de la collectivité :

- **Un poste de Chargé(e) de communication numérique – Community Manager**, affecté à la Direction de la Communication. Ce poste relève de la catégorie A et de l'ensemble du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article L332-8 2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

- **Un poste d'Assistant(e) administratif(ve) et financier(e)**, rattaché au Directeur des déchets. Ce poste relève de la catégorie C et de l'ensemble du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie C ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

- **Un poste de Responsable de la Taverne**, rattaché à la Direction des équipements culturels, relevant de la catégorie B et de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie C ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article L332-8 2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

- **Un poste de Chargé(e) des publics**, affecté à la Direction des équipements culturels, relevant de la catégorie B et de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie C ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article L332-8 2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

- **Création d'un poste d'Agent de Maîtrise relevant de la Catégorie C** affecté à la Direction des Equipements Culturels au poste d'Agent Technique.

La rémunération de ce poste correspondra à la grille du grade des Agents de Maîtrise.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver les créations de postes et modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRESIDENT : La modification du tableau des effectifs. Un poste de chargé de communication numérique, un Community Manager, c'est un remplacement d'une personne qui nous a quitté. Un poste d'assistant administratif et financier rattaché au Directeur des déchets, c'est un remplacement. Un poste de responsable de la Taverne, suite à deux départs, mais ça ne pose pas de souci, je vous rassure. Un poste de chargé des publics, affecté à la Direction des équipements culturels, c'est une promotion interne. Création d'un poste d'Agent de Maîtrise relevant de la Catégorie C affecté à la Direction des Equipements Culturels, c'est une évolution de carrière. Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – Personnel**4.2 – Modification du tableau des effectifs – Suppressions des postes restés vacants au tableau des effectifs****EXPOSÉ**

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, il vous est proposé de supprimer des postes restés vacants d'une part suite à la nomination des agents promus dans le cadre des avancements de grade et des promotions internes et d'autres part, suite aux démissions, mutations et aux départs en retraite :

Grade par filière	Nombre
Administrative	35
Adjoint administratif territorial	3
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	4
Attaché	15
Attaché principal	2
Attaché hors classe	1
Rédacteur	6
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Contrat PEC	1
Technique	23
Adjoint technique territorial	5
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	7
Agent de maîtrise	1
Ingénieur	3
Ingénieur principal	1
Technicien	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Culturelle	3
Adjoint du patrimoine	1
Conservateur de bibliothèque	1
Conservateur du patrimoine	1
Total	60

Le Comité Social Territorial en date du 10/10/2023 a rendu un avis favorable.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRESIDENT : La 4.2, je vous propose de supprimer 60 postes. C'est aussi simple que ça. On ne va pas à chaque fois supprimer et créer le poste, une fois par an on fait un nettoyage du tableau des effectifs, c'est pour ça que je vous propose la délibération de 60 postes. On est à 271 personnes dans cette agglo au 31 décembre 2022. Ce n'est pas pléthorique, ce qui montre bien qu'on a de la qualité chez nos collaborateurs. Qui est pour cette délibération ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – Personnel

4.3 – Rapport Social Unique (RSU) pour l'année 2022 - Présentation

EXPOSÉ

Conformément aux dispositions des articles L231-1 et suivants du code général de la Fonction Publique issues de l'article 5 de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, il appartient aux collectivités de mettre en place, à compter du 1er janvier 2021, une base de données sociales et d'établir, sur la base de celle-ci, un rapport social unique (RSU) annuel ayant vocation à se substituer aux différents rapports existants au sein des collectivités, à savoir :

- Le rapport sur l'état de la collectivité (ou bilan social)
- Le rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Conformément à l'article L231-4 du CGFP, le rapport social unique est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial.

Le rapport social unique établi pour l'année 2022 a été soumis pour avis au Comité Social Territorial le 10 octobre 2023. Les membres ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, de prendre acte de la présentation du rapport social unique 2022 jointe en annexe.

Conformément au décret 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, ce rapport sera publié sur le site internet de DOUAISIS AGGLO.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : La 4.3, le Rapport social unique 2022. Donc 271 agents, 167 fonctionnaires, 83 contractuels permanents, et 21 contractuels non permanents. Nous avons différentes filières, en titulaire administratif 51%, contractuel 47%, en filière technique 42% de titulaire et 29% de contractuel. En filière culturelle c'est 7% de titulaire, 24% de contractuel. Nous avons une majorité de femmes à Douaisis Agglo, dans certains domaines on essaie de faire des binômes pour qu'il y ait autant de femmes que d'hommes, par exemple au département, et c'est nettement mieux, je me rappelle d'un ancien président qui disait toujours « regardez la personne qui est à côté de vous, ce ne sera plus la même au mandat prochain », c'était Bernard Derosier, mais oui c'est beaucoup plus agréable d'être entourée de femmes. On est à 59% de femmes en fonctionnaire et 53% en contractuel, ça fait 57% sur l'ensemble. On ne l'a pas fait exprès. Le temps de travail des agents, dans les fonctionnaires 14 personnes sont à temps partiel et 8% chez les contractuels. Nous avons 4% des hommes à temps partiel et 19% des femmes à temps partiel. La pyramide des âges est intéressante, l'ensemble des permanents on est à 45,46 ans, c'est sympa car je dis toujours que c'est entre 40 et 50 ans que nous sommes les meilleurs, donc là on est au taquet, c'est une très bonne chose. Ensuite les équivalents temps plein rémunérés. L'effectif physique théorique au 31 décembre 2021, nous étions à 231 et au 31 décembre 2022, nous étions à 250. Nous avons plus de contractuels qui rentrent dans notre collectivité, 13,7% et 5,7% de fonctionnaires. C'est aussi dû au fait que nous avons des métiers différents, comme à ARKEOS, ORIONIS, le contrôle de gestion, il y a plein de métiers qu'on ne trouve pas chez les fonctionnaires. Vous avez l'évolution professionnelle, les promotions. Les sanctions disciplinaires, il n'y en a pas beaucoup, il y a 2 hommes dans le 1^{er} groupe, et 1 femme en 4^{ème} groupe. Ensuite je ne vais pas revenir sur la masse salariale, le budget de fonctionnement et les charges de personnel, je vous donnerai simplement le pourcentage, 10,5% de masse salariale dans cette agglomération, je connais beaucoup de communes qui souhaiteraient être à ce niveau là et je n'en connais pas beaucoup. Il y en a quand même quelques unes qui sont à 10,5. Les rémunérations vous les avez, suivant les catégories. La part du régime indemnitaire, vous l'avez également. Ensuite vous avez les absences, là j'ai toujours le même souci mais quelle que soit la collectivité, nous avons un taux d'absentéisme global à 10,48 sur les fonctionnaires, et à 2,42 sur les contractuels, on ne peut qu'en faire le constat, je ne ferai pas de commentaires. Les accidents de travail, 10 accidents déclarés au total en 2022, je suis toujours très prudent sur les accidents de travail déclarés, car on peut aussi quitter son bureau, se claquer le genou sur le tiroir à côté et le déclarer en accident de travail. C'est plus intéressant de les regarder en comité technique et voir la gravité de l'accident de travail, et on n'en a pas, rappelez-vous qu'on avait la compétence RHS où là il fallait aller dans des fossés, nos collaborateurs se blessaient souvent. Nous avons supprimé ce service et nous le sous-traitons en totalité, les collaborateurs sont partis en développement durable et au nettoyage de nos parcs d'activités et ça fonctionne mieux comme ça. Concernant le handicap, nous avons 13 travailleurs handicapés, nous devrions en avoir 15, pour ne pas payer de taxe à ce niveau là, mais nous avons des personnes qui ne souhaitent pas être reconnus travailleur handicapé, et ça se

respecte. La formation, nous avons 575 jours de formation suivis en 2022. On voit qu'on est très présent sur la formation. Au niveau de la santé, nous avons la protection sociale complémentaire qui est en place, elle va même se poursuivre avec un nouveau contrat à partir de 2024, et la prévoyance, qui est une obligation à partir du 1^{er} janvier 2025, nous avons délibéré pour la mettre en place au 1^{er} janvier 2024. Avec une prise en charge d'une partie par la collectivité. Après vous avez les conditions générales d'emploi, la répartition des emplois par genre et par catégorie, mais je ne vais pas m'étendre là-dessus. Avez-vous des remarques sur ce rapport ?

M. CHEREAU : Quelques questions, et félicitations au service qui a réalisé ce document qui est très complet, très clair, et qui permet une bonne lecture de la situation. 3 sujets, que vous avez déjà abordés dans votre présentation, sur les accidents du travail, je suis d'accord avec vous, parfois on classe des choses en accident du travail, pour se préserver, et c'est normal, des choses sur lesquelles il n'y a pas plus d'analyse à faire que ça, mais il y a aussi parfois des accidents de travail qui peuvent être répétitifs dans un même service, et je trouve qu'avoir une analyse de cas systématiquement, on a finalement peu d'accidents du travail dans notre intercommunalité, c'est bien, donc je suppose que le service des ressources humaines mène par principe une analyse de cas à chaque fois qu'il y a un AT, et quand on repère des répétitions ou des permanences, on réinterroge l'équipement individuel, on réinterroge l'organisation de travail, et on mène des politiques pour réduire ces accidents. Sur la formation, effectivement beaucoup de formation, nos agents sont bien formés régulièrement, mais là encore j'imagine que nous pistons, je ne sais pas si le terme est le bon, mais les agents qui passeraient entre les gouttes, il peut y avoir des agents qui se forment 2 ou 3 fois dans l'année, tous les ans etc., et quelques agents qui restent dans le coin, et qui ne se forment jamais. Et quand on regarde depuis 5 ans, ces agents là n'ont accédé à rien. Je pense que ce sont des agents, avec lesquels il y a besoin d'avoir un dialogue et leur dire qu'on a besoin qu'ils se forment, c'est important pour eux, nous y tenons. C'est ce que nous avons à faire dans nos mairies également. Le dernier sujet c'était sur le handicap, vous l'avez évoqué, vous l'avez dit, certains agents ne souhaitent pas être considérés comme travailleur handicapé, ça se respecte, c'est vrai, parfois il y a aussi des personnes qui sont porteuses d'un petit handicap, qui ne l'ont pas déclaré, ça pourrait permettre à l'agglomération d'améliorer son score par rapport à cette taxe à payer quand on n'atteint pas les 6%. Et ça peut permettre d'ailleurs au service des ressources humaines, d'adapter certains postes car on n'avait pas forcément connaissance du handicap, ce sont des choses qui se font dans une très grande confidentialité et souvent ces agents là, leurs collègues ne le savent même pas, il n'y a qu'une personne à la RH qui le sait, et ça ne va pas plus loin que ça.

M. LE PRÉSIDENT : Pour vous répondre, pas de souci au niveau des accidents du travail, oui, on fait l'analyse, c'est bien pour ça qu'on a fait sortir le RHS, on voyait bien qu'on avait beaucoup d'accidents. C'était des accidents qui n'étaient pas importants, des foulures, des choses comme ça, mais c'est mieux. Concernant la formation, nous avons un plan de formation, on ne le présente pas obligatoirement en conseil communautaire, mais nous avons une personne aux RH qui gère la formation en totalité, donc nous avons une stratégie de formation, des montants de formation, c'est prévu sur deux années, et on va chercher les trous dans la raquette, on propose aux agents, après s'il ne veut pas y aller, mais on a tout intérêt, et nos montants sont assez élevés en formation. Il faudra un jour peut être qu'on vous présente une délibération pour information, sur la formation, en même temps que ce rapport l'année prochaine, on vous donnera le plan de formation, comme ça vous connaîtrez le plan de formation de l'agglomération. Concernant les personnes porteuses de handicap, je suis d'accord avec vous, elles sont reçues par la DRH et ils en parlent, mais malgré cela, non, donc on respecte, on sait qu'on a quelques personnes qui pourraient faire la 14^{ème} ou 15^{ème} personne, mais bon. On fait des propositions dans la confidentialité la plus grande, et après on respecte. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. FRANÇOIS : Je me permets une intervention courte, sur le RSU qui vient d'être présenté, sur l'égalité hommes femmes, je crois qu'une comparaison pourrait être utile avec la ville de Douai, qui est la ville la plus grosse en termes d'emplois, je trouve que ces chiffres sont souvent un peu abstraits, à titre de comparaison on peut voir à quel point une agglomération ou une ville peut se positionner. Je me souviens du rapport, car les chiffres comptent, le rapport de l'année 2022 pour la ville de Douai, j'ai les chiffres sous les yeux. Je vous cite les 3 priorités qui étaient celles de la ville de Douai, dégenrer les métiers, égaliser l'accès à l'emploi et faciliter l'intégration des femmes, il se trouve que les chiffres parlent, à Douais Agglo on a 57% de femmes dans l'ensemble du personnel, à Douai on a un comité de direction où c'était majoritairement des hommes, 58% d'hommes en poste, et la rémunération de l'ensemble des hommes, quelle que soit la catégorie, était plus élevée pour celle des hommes que pour les femmes. Je me suis permis de faire la comparaison, je crois qu'au moins elle peut donner des perspectives pour éclairer les débats.

M. LE PRÉSIDENT : Chacun fait ce qu'il souhaite chez lui. Je ne vais pas faire le débat du rapport social unique de Douai.

M. CHEREAU : Nous sommes totalement d'accord, c'était plutôt une question de méthode, je trouve que ce n'est pas une pratique saine de commenter ce qu'il se passe dans nos communes, et c'est souvent le cas avec l'opposition de Douai. Je ne veux pas rentrer dans ce débat, je répondrai très volontiers à monsieur François dans d'autres lieux, à d'autres moments, je n'ai pas envie qu'on embête nos collègues ici avec des sujets Douaiso Douaisiens.

M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord, c'est pour ça que je dis que chacun fait ce qu'il souhaite chez lui, mais le débat dans cette assemblée est libre. Je laisse ce débat se faire.

M. FRANÇOIS : Comme vous l'avez dit, j'ai le droit de faire des déclarations qui me semblent utiles et je n'implique évidemment pas la ville de Douai, je suis libre de mes propos, je les répéterai si vous voulez, ils sont d'ailleurs disponibles sur ma page Facebook, j'ai relayé cette intervention sur laquelle je m'étais opposée à ce rapport hommes/femmes, et c'était simplement pour souligner le fait qu'il y ait une différence entre les déclarations d'intention et les possibilités qui sont réellement faites et les chiffres, et c'est le cas ici.

M. CHEREAU : Je ne vais pas commenter vos raccourcis et vos caricatures ici, ce n'est pas le lieu, reposez-moi la question en conseil municipal, on aura tout le temps d'en parler, mais respectez s'il vous plaît nos collègues du conseil communautaire, ici on parle de sujets communautaires. Et ça nous occupe déjà largement assez.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues je vous propose de passer au vote, qui est pour adopter cette délibération ? Merci ? à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – Archéologie préventive

5.1 – Demande de renouvellement de l'habilitation en matière de diagnostics et de fouilles

EXPOSÉ

Les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui souhaitent que leur service soit reconnu comme opérateur d'archéologie préventive sont soumis à une procédure d'habilitation spécifique qui témoigne de leur place particulière, de leurs responsabilités dans la relation qu'elles entretiennent avec leur patrimoine archéologique et qui marque une reconnaissance de la légitimité des collectivités à faire de l'archéologie à raison de leur territoire.

L'habilitation est délivrée par l'Etat (ministère chargé de la Culture et ministère chargé de la Recherche) après avis du Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA). Elle garantit à l'aménageur la qualité scientifique et opérationnelle d'un service archéologique.

Portée de l'habilitation et compétence territoriale des services habilités :

En matière de diagnostic :

Le service habilité ne peut intervenir que pour la réalisation des diagnostics situés sur le territoire de la collectivité. En application du principe de subsidiarité, s'il existe plusieurs opérateurs compétents pour la réalisation d'un diagnostic sur un même territoire, la priorité est donnée au plus petit échelon (par exemple : la commune ou l'EPCI est prioritaire par rapport au département). Si aucune collectivité ne demande la réalisation du diagnostic, celui-ci est attribué à l'INRAP.

En matière de fouilles :

L'habilitation permet de réaliser des opérations de fouille préventive sur le territoire de la région de rattachement de la collectivité ou du groupement.

Dans certains cas et sur autorisation du préfet de sa région de rattachement, le service habilité peut réaliser des fouilles en dehors de sa région (art. L522-8 du code du patrimoine).

L'habilitation pour la réalisation de fouilles préventives est attribuée pour certaines périodes et /ou certains domaines de la recherche archéologique, en fonction des compétences scientifiques réunies au sein du service.

Lorsque la collectivité territoriale -ou le groupement de collectivités territoriales- est maître d'ouvrage de l'opération de fouille, elle peut la confier à son service archéologique habilité pour qu'il la réalise en régie.

L'habilitation est délivrée sans limitation de durée mais reste soumise à des procédures de suivi et de contrôle. Il est notamment attendu du service habilité qu'il transmette tous les 5 ans au ministère de la Culture un bilan scientifique, technique et financier de son activité en matière d'archéologie préventive (art. L.522-8 du code du patrimoine).

L'arrêté portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de DOUAISIS AGGLO datant d'avril 2019, le bilan quinquennal doit être présenté pour avril 2024.

Dans ce cadre, il vous est proposé, après l'avis favorable du Bureau :

-d'autoriser le Président ou son représentant délégué, en vue du maintien de l'habilitation, à présenter un bilan quinquennal scientifique, technique et financier de son activité en matière d'archéologie préventive.

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je vais laisser la parole à Alain Wallart, sur la demande de renouvellement de l'habilitation en matière de diagnostics et de fouilles.

M. WALLART : La condition première pour être reconnu opérateur d'archéologie préventive, il faut être détenteur d'une habilitation. Elle est délivrée par le ministère chargé de la Culture et le ministère chargé de la Recherche après avis du Conseil National de la Recherche Archéologique. En matière de diagnostic, le service habilité ne peut intervenir que pour la réalisation des diagnostics situés sur le territoire de la collectivité. S'il existe plusieurs opérateurs compétents pour la réalisation d'un diagnostic sur un même territoire, la priorité est donnée au plus petit échelon, Douaisis Agglo est prioritaire par rapport au département. Si aucune collectivité ne demande la réalisation du diagnostic, celui-ci est attribué à l'INRAP. En matière de fouilles, nous pouvons intervenir sur le territoire de la région de rattachement de la collectivité, et dans certains cas et sur autorisation du préfet, en dehors de la région. L'habilitation pour la réalisation de fouilles préventives est attribuée pour certaines périodes et /ou certains domaines de la recherche archéologique, en fonction des compétences techniques. La régie peut être utilisée lorsque la collectivité est maître d'ouvrage de l'opération de fouille, elle peut la confier à son service archéologique. L'habilitation est délivrée sans limitation de durée cependant il y a des procédures de suivi et de contrôle. Tous les 5 ans, un bilan scientifique, technique et financier de son activité en matière d'archéologie préventive, est transmis au ministère de la Culture. Le prochain bilan quinquennal doit être présenté pour avril 2024, dans la mesure où le dernier arrêté relatif à notre habilitation date d'avril 2019. Donc après avis favorable du bureau, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à présenter ce bilan, et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

M. LE PRÉSIDENT : Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Equipements culturels

6.1 – ARKEOS – Modification du règlement intérieur

EXPOSÉ

Pour faciliter l'adaptation des jours et heures d'ouverture du Musée et du Parc selon les saisons au calendrier, notamment des vacances scolaires, il est proposé que l'article 2 du règlement intérieur soit modifié comme suit :

ARTICLE 2

Les jours et heures d'ouverture ordinaires sont déterminés par le bureau communautaire et font l'objet d'une large diffusion auprès des publics du musée-parc (affichage, support de communication...).

Le montant du droit d'entrée et les conditions générales de vente dans lesquelles certains visiteurs peuvent bénéficier de la gratuité ou d'une réduction de tarif sont déterminés par délibération du conseil communautaire et font l'objet d'une large diffusion auprès des publics.

Il vous est donc proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver la modification du règlement d'Arkéos (document joint)
- d'autoriser le bureau communautaire à modifier les jours et heures d'ouverture de l'équipement.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Caroline, la 6.1, modification du règlement intérieur d'ARKEOS.

Mme SANCHEZ : Une petite modification, auparavant les horaires d'ouverture étaient déterminés en conseil communautaire, aujourd'hui il vous est proposé de le faire en bureau communautaire, juste pour faciliter les choses, par contre les tarifs seront toujours du ressort du conseil communautaire.

M. LE PRÉSIDENT : Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Equipements culturels**6.2 – ARKEOS – Modification des tarifs du musée et du parc****EXPOSÉ**

Douaisis Agglo a engagé un processus d'harmonisation des principes de tarification de ses équipements culturels et de loisirs.

Dans ce cadre, il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, d'adopter les tarifs présentés en annexe, à compter du 6 novembre 2023 avec leurs dates d'entrée en vigueur.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : La 6.2, modification des tarifs du musée et du parc.

Mme SANCHEZ : Pour être en harmonie avec les principaux tarifs que l'on a sur LOISIPARC et ailleurs dans nos équipements, il vous est proposé une revalorisation des tarifs, qui seront appliqués à la rentrée, au 6 novembre prochain. Pour les entrées adultes sur ARKEOS, qui sont actuellement à 8 euros, hors Douaisis Agglo on passe à 9 euros, ça reste inchangé pour la haute saison sur Douaisis Agglo à 7 euros. Sur la basse saison on reste à 6 et 5 euros. La gratuité pour les enfants de 0 à 3 ans, ça ne change pas. Pour les 4-12 ans, une petite évolution pour la haute saison hors Douaisis Agglo, on passe de 6 à 8 euros, et les habitants de Douaisis Agglo de 5 à 6 euros. Pas de changement pour la basse saison. Les tarifs famille de 4 personnes sont supprimés, les bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emplois, c'est supprimé également, encore une fois en cohérence avec nos autres équipements. On garde bien la gratuité le 1^{er} dimanche du mois, et on voit toute l'utilité que ça a, et vu les chiffres du dernier dimanche du mois qui étaient de 300 entrées. Les accompagnateurs de personnes en situation de handicap, jusqu'ici c'était la gratuité, on passera à 9 euros pour les hors Douaisis Agglo et pour l'agglo à 7 euros, et pour la basse saison à 6 et 5 euros. Les ateliers de 2 heures pour les individuels, on passe à 12 euros, c'était jusqu'ici 4,50 euros pour la haute saison et la basse saison, agglo et hors agglo. Les packs de 5 tickets ateliers à 18 euros sont supprimés car ils n'étaient pas utilisés. Les entrées adultes en CE à 6 et 4 euros, passent à 6 et 6 euros. Les enfants des CE de 4 à 12 ans, on augmente d'1 euro pour la basse saison sur Douaisis Agglo, on passe de 3 à 4 euros. Les Arkéosiennes qui sont un grand moment pour l'ouverture du parc, on reste à 5 euros. On forfaitise ensuite les stages enfants, que ce soit 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} jour, à 40 euros, les stages adultes à 80 euros. Les goûters d'anniversaire passent à 12 euros pour 10 à 15 enfants, 2,50 euros la part de gâteau, qui est réalisé par les équipes de la Taverne. Les visites guidées du musée et du parc ne changent pas, c'est un maximum de 30 personnes, ensuite ce sera une entrée supplémentaire. L'atelier adulte minimum d'1 heure de 100 euros, est supprimé. Pour les accompagnateurs pour les groupes adultes, pas de changement. Les visites à thème ou ateliers, pas de changement également, et les ateliers hors les murs, pas de changement. Les accompagnateurs pour les groupes scolaires et centres de loisirs, auparavant c'était compris, maintenant 3 accompagnants sont compris dans le prix, au-delà les accompagnants doivent s'acquitter des droits d'entrée du musée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Caroline. Pour votre information sur ARKEOS nous avons passé les 40 000 visiteurs dimanche soir. C'est un record pour ARKEOS d'être supérieur à 40 000, nous avons des musées départementaux qui ne sont pas à ce niveau là. On peut se satisfaire. Est-ce que vous avez des remarques ?

M. MAZY : Sur les tarifs, on supprime les tarifs pour les bénéficiaires du RSA, on supprime le tarif social de nos espaces.

Mme SANCHEZ : Cette année c'est 11 personnes qui ont bénéficié de ce tarif, par rapport au fait que ce soit gratuit le dimanche, je pense qu'on fait en sorte que les personnes plus fragiles puissent accéder à notre musée. Normalement ce sont les musées nationaux qui sont gratuits les premiers dimanches du mois, donc c'est volontariste de la part de l'agglo de rester là-dessus, et quand je vois les chiffres de fréquentation, il n'y a pas de souci.

M. MAZY : C'est aussi l'évolution de tous les espaces, peut être aussi travailler sur un tarif social, aujourd'hui avec la crise et l'augmentation des difficultés, et même pour des familles qui ont des salaires, mais des bas salaires, je pense qu'il faudra travailler peut être sur un tarif social dans nos équipements. C'est vrai que sur l'ensemble du territoire de l'agglo, on a aussi beaucoup de difficultés sociales.

Mme SANCHEZ : Je vous rejoins, c'est pour ça qu'on garde bien la gratuité du dimanche, 11 personnes cette année ont bénéficié du tarif pour les allocataires du RSA, et vous savez très bien, vous venez de le dire, qu'aujourd'hui même des personnes qui travaillent n'ont plus les moyens à la fin du mois de se faire plaisir sur des musées et autres équipements, et on reste quand même extrêmement attractifs par rapport à la qualité qu'on propose au quotidien.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons eu l'occasion d'en discuter ensemble, le fait que nous ayons le 1^{er} dimanche gratuit, tout le monde peut y aller. Il faut faire très attention également, vous avez des personnes allocataires du RSA qui gagnent plus que des personnes qui vont travailler et qui sont un peu au-dessus du SMIC. L'évolution salariale, et je suis un peu connaisseur dans le domaine, n'est pas la même au niveau des allocataires du RSA que dans les entreprises privées. Par exemple en avril le RSA va évoluer de 4,6%, pour ceux qui travaillent ici autour de la table, je ne pense pas que vous aurez tous 4,6% d'augmentation. On est en train de tasser, et on va se retrouver avec des personnes qui ont exactement la même chose. C'est pour ça aussi qu'on est dans cet esprit là.

M. MAZY : Pour compléter, ce ne sont pas forcément que les bénéficiaires du RSA, c'est aussi peut être travailler sur le coefficient familial, car c'est vrai qu'aujourd'hui on a des travailleurs pauvres sur notre territoire, et ça permettrait de partir en famille et découvrir l'ensemble de nos équipements.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous faire une proposition, dès que vous l'avez mis en place à Douai, sur le parc Vernier, car pour les Douaisiens vous avez un tarif plus bas que si vous habitez Hamel, j'étais un peu surpris quand j'y suis allé. Je me suis dit qu'il avait certainement été financé par des fonds de l'agglo aussi, certainement, mais vous avez fait ce choix, je le respecte, mais ce choix interpelle, car ça a été certainement financé par des fonds de concours de l'agglo. Mais vous me donnez l'occasion de le dire en disant qu'il faudrait des coefficients et compagnie, et là on ne va pas s'en sortir, on va demander les feuilles d'impôts aux personnes. Je dis bien que je respecte ce que vous faites, chacun fait ce qu'il veut chez lui. Je vous propose de passer au vote, qui est pour l'adopter ?

M. CHEREAU : Une explication de vote, notre groupe se range à l'avis d'Houcine Mazy, en demandant qu'on puisse travailler sur des tarifs sociaux, néanmoins le reste de la délibération ne pose pas de sujet, en dehors de cette ligne, nous votons la délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas de morceaux de délibérations.

M. CHEREAU : Nos propos vont être portés au compte-rendu, donc évidemment la délibération ne peut pas être sécable, nous votons la délibération, mais avec la demande que nous puissions travailler sur des tarifs sociaux.

M. LE PRÉSIDENT : On entend votre demande. Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Equipements culturels

6.3 – ARKEOS – Tarifs boutique

EXPOSÉ

Une sélection de nouveaux produits pour la boutique du Musée Parc Arkèos vous est proposée. Elle est présentée en annexe, et répond aux objectifs suivants :

- L'actualisation de notre sélection d'ouvrages adultes par une sélection d'ouvrages scientifiques et de vulgarisation en lien avec les avancés et actualités de la recherche ainsi que la programmation culturelle,
- La mise en vente du catalogue de l'exposition temporaire "Néandertal fait son chaud : 200 000 ans de changements climatiques et culturels" qui ouvrira le 25 novembre,
- Le développement du coin des enfants avec une nouvelle sélection d'ouvrages jeunesse ainsi que des jeux et activités autour de l'histoire, en lien avec les collections du musée, le parc de reconstitution et la programmation culturelle à venir,
- Le développement de la sélection d'ouvrages autour de la cuisine historique avec des livres de recettes et des ouvrages thématiques,
- Le développement d'une gamme de reproductions d'objets historiques accessibles (monnaies, lampes, petite bijouterie...),
- La mise à jour des prix d'un certain nombre d'ouvrages et d'objets au vu de l'augmentation du prix de vente obligatoire de certains ouvrages et des prix d'achat de certains objets,

Une triple tarification vous est proposée :

- Tarif A : 100 % du prix.
- Tarif B : remise de 20 % pour les produits qui ne se vendent pas, abimés ou défraîchis ou dont la DLC ou la DLUO Arrive à expiration dans les deux semaines.
- Tarif C : remise de 5 % sur certains ouvrages que l'on souhaite déstocker (Loi Lang).

Seul le directeur de l'établissement ou son représentant seront habilités à remiser un article s'ils l'estiment nécessaire.

La liste des articles et des tarifs proposés est présentée en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, d'adopter la liste des articles et des tarifs ci-annexée.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Délib 6.3.

Mme SANCHEZ : Les tarifs de la boutique, une sélection de nouveaux produits pour la boutique du musée, vous est proposée. Vous avez la liste en annexe. Il vous est proposé un tarif à 100% sur le tarif A, tarif B une remise de 20% pour les produits qui ne se vendent pas, abimés ou défraîchis ou dont la date limite de consommation ou la date limite de consommation optimale arrive à expiration dans les deux semaines. Tarif C, une remise de 5 % sur certains ouvrages que l'on souhaite déstocker comme l'autorise la Loi Lang.

M. LE PRÉSIDENT : Des remarques ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Equipements culturels

6.4 – ORIONIS – Adoption du Règlement intérieur du planétarium

EXPOSÉ

Orionis, Planétarium du Douaisis a été inauguré le 13 mai dernier.

Pour permettre son bon fonctionnement, il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, d'approuver le règlement intérieur de l'équipement (document joint).

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Adoption du Règlement intérieur du planétarium.

Mme SANCHEZ : Il reprend celui d'ARKEOS, avec un point supplémentaire évidemment sur l'observatoire, en lien avec le club d'astronomie.

M. LE PRÉSIDENT : Des remarques ? Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Equipements culturels

6.5 – ORIONIS – Tarifs boutique

EXPOSÉ

La boutique d'Orionis Planétarium du Douaisis permet aux visiteurs de prolonger leur expérience en proposant à la vente des articles, pour tous les âges et tous les niveaux de connaissances.

La sélection présentée en annexe correspond aux objectifs suivants :

- Diffusion des savoirs concernant l'astronomie, l'astronautique, le ciel et l'espace ;
- Diffusion de la méthode et des connaissances scientifiques et de l'histoire des sciences ;
- Proposition de jeux, jouets, goodies et accessoires autour du ciel, de l'espace et de l'histoire de la Terre et de l'image de marque du planétarium du Douaisis ;
- La mise à jour du prix de certains objets ;

Une triple tarification est proposée :

- Tarif A : 100 % du prix.

- Tarif B : remise de 20 % pour les produits qui ne se vendent pas, abîmés ou défraîchis ou dont la DLC ou la DLUO (date limite de consommation et date limite d'utilisation optimale définies pour les produits alimentaires) arrive à expiration dans les deux semaines.
- Tarif C : remise de 5 % sur certains ouvrages que l'on souhaite déstocker (Loi Lang).

Seul le directeur de l'établissement ou son représentant seront habilités à remiser un article s'ils l'estiment nécessaire.

La liste des articles et des tarifs proposés est présentée en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, d'adopter la liste des articles et des tarifs ci-annexée.

DISCUSSION

M. LE PRESIDENT : Les tarifs de la boutique ORIONIS.

Mme SANCHEZ : Même chose qu'avec ARKEOS, vous avez la liste dans les annexes, des livres, des peluches, il y a une baisse sur les cartes postales, qui étaient un peu excessives.

M. LE PRÉSIDENT : Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Equipements culturels

6.6 – ORIONIS - Planétarium du Douaisis – ajout de tarifs et création de tarifs couplés

EXPOSÉ

Les équipements culturels de Douaisis Agglo, route de Tournai à Douai, constituent depuis l'ouverture d'Orionis Planétarium du Douaisis, un site de grande ampleur favorisant l'évolution de la demande, aussi bien des publics individuels que des groupes.

Pour répondre à cette demande, la mise en place de tarifs groupés Musée Parc Arkèos et Orionis Planétarium du Douaisis, permettra à nos visiteurs de bénéficier d'une offre culturelle durant toute une journée.

Pour mémoire, les tarifs actuels d'Orionis Planétarium du Douaisis sont :

	Plein	Réduit (Habitants de Douaisis Agglo)
Entrée individuelle adulte	9 €	7 €
Entrée individuelle enfant (de 4 à 12 ans)	8 €	6 €

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

-d'ajouter aux tarifs d'Orionis Planétarium du Douaisis, une formule « Goûter d'anniversaire » :

Gouters d'anniversaire	12 € par enfant, de 10 à 15 enfants (10 participants minimum)
	2,50 € la part de gâteau

-d'adopter les tarifs couplés suivants :

	Haute saison		Basse saison	
	Hors Douaisis Agglo	Douaisis Agglo	Hors Douaisis Agglo	Douaisis Agglo
Entrée couplée Arkéos / Orionis Adulte	16 € au lieu de 18 €	12 € au lieu de 14 €	13 € au lieu de 15 €	10 € au lieu de 12 €
Entrée couplée Arkéos / Orionis Enfant	13 € au lieu de 16 €	10 € au lieu de 12 €	9 € au lieu de 12 €	7 € au lieu de 9€

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Des tarifs couplés.

Mme SANCHEZ : C'était une demande qu'on avait depuis l'ouverture d'ORIONIS, une entrée couplée ARKEOS ORIONIS, haute saison hors Douaisis Agglo à 16 euros au lieu de 18. Douaisis Agglo 12 euros au lieu de 14. En basse saison 13 au lieu de 15 et 10 au lieu de 12. Pour les enfants 13 au lieu de 16 pour la haute saison hors agglo, pour l'agglo 10 au lieu de 12, pour la basse saison 9 au lieu de 12 hors Douaisis Agglo et 7 au lieu de 9 pour l'agglo. On ajoute comme à ARKEOS, car ça fonctionne très bien, les goûters d'anniversaire.

M. LE PRÉSIDENT : Le couplage c'est pas mal, ça fait baisser les prix. Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Equipements culturels

6.7 – Tarifs « Location d'espaces et accueil de séminaires » - Orionis Planétarium du Douaisis, Musée-Parc Arkéos, Légendoria le Royaume des Contes et Légendes.

EXPOSÉ

La qualité des prestations proposées au sein des équipements culturels de Douaisis Agglo et la diversification de l'offre (construction du Cube et ouverture d'Orionis Planétarium du Douaisis, pour les plus récentes) entraîne le développement de l'activité « Location d'espaces et accueil de séminaires », incluant une offre de restauration à la Taverne médiévale.

Il est aujourd'hui nécessaire de revoir la grille tarifaire de cette activité en tenant compte de ces évolutions.

La grille tarifaire révisée vous est présentée en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, d'adopter la présente grille tarifaire.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Location d'espaces et accueil de séminaires.

Mme SANCHEZ : La qualité des prestations qui sont proposées au sein de nos équipements, entraînent le développement de l'activité location d'espaces et d'accueil de séminaires. Il vous est proposé plusieurs tarifs en annexe. Il y a des packages complets et de qualité, on a beaucoup de demandes, on a 40 000 visiteurs avec 3 semaines d'avance par rapport à l'année dernière. On peut souligner aussi qu'on est à peu près à 22 000 entrées pour ORIONIS depuis la mise en place de l'équipement, donc c'est un gros succès. Je rappelle aussi le gros succès de la fête de la science. Ce sont les médiévales fantastiques ce week-end, je vous l'avais présenté au dernier conseil communautaire, je suis sûre que vous serez tous présents.

M. LE PRÉSIDENT : Dans les 22 000 au niveau d'ORIONIS, il n'y a pas le week-end d'inauguration où on a eu 15 000 visiteurs. Qui est pour adopter cette délib ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – Equipements sportifs

7.1 – SOURCEANE/POLARYS - Avenant n°1 au contrat de délégation de service public (n° 2021-02) sous forme d'affermage ayant pour objet l'exploitation du centre aquatique Sourcéane et de la future patinoire Polarys

EXPOSÉ

1 - Historique et rappel du contexte

Par une convention de délégation de service public, notifié en date du 18 août 2022, DOUAISIS AGGLO, a confié l'exploitation du Centre aquatique Sourcéane et de la future patinoire, à la SAS VERT MARINE, à laquelle s'est substituée de plein droit la SAS VM 59500, pour une durée de sept (7) années à compter de sa date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

A la demande de DOUAISIS AGGLO, et afin de tenir compte d'un retard dans la réalisation de la Patinoire, le début de la période de suivi des travaux et de préfiguration de 6 mois sera décalé du 1er janvier 2024 au 1er avril 2024. Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'Article 4.2 du contrat relatif à la date de remise des équipements, les Parties sont convenues de conclure le présent avenant afin d'ajuster les dates figurant au dit Article et de traiter les conséquences financières en découlant.

Par ailleurs, et à la suite de l'état des lieux réalisé les 22 décembre et 30 décembre 2022, les Parties ont constaté des dysfonctionnements imputables en grande partie au précédent Délégué et nécessitant des remises en état. Ces travaux seront réalisés par la SAS VM 59500 sur le fondement des dispositions de l'Article 8.4.1 du contrat relatif à la mise à disposition des équipements. Les modifications ainsi opérées le sont au titre des dispositions des Articles L3135-1 1° et R3135-1 du Code de la commande publique relatifs aux modifications prévues dans les documents contractuels initiaux.

Enfin, et suite à une demande formulée par DOUAISIS AGGLO, le Concessionnaire sera chargé de procéder, au titre du Centre Aquatique, à une série de nouveaux investissements et à la prise en charge de plusieurs opérations de gros entretien non initialement prévues par le Contrat. Ces dernières modifications sont opérées dans le respect des dispositions des Articles L3135-1 6° et R3135-8 du Code de la commande publique (modifications de faibles montants autorisées).

2- Avenant proposé

L'avenant 1 proposé, figurant en annexe, comporte quatre enjeux ayant des impacts financiers :

- Patinoire - Modification de la date de début de la période de préfiguration et de la date de remise au délégataire de la patinoire
- Sourcéane - Réalisation et prise en charge des travaux de remise en état par le Concessionnaire
- Sourcéane - Investissements nouveaux et nouvelles dépenses de GER mis à la charge du Concessionnaire sur le Centre Aquatique
- Sourcéane - Reprise du mobilier extérieur – modification du montant

- **Patinoire - Modification de la date de début de la période de préfiguration et de la date de remise au délégataire de la patinoire**

L'ouverture prévisionnelle est dorénavant prévue pour le 28 septembre 2024 (au lieu du 1er juillet 2024). La remise au délégataire de la patinoire est donc reportée au 31 août 2024 (au lieu du 1er juin 2024). La période de suivi des travaux et de préfiguration de six (6) mois sera donc mise en place à compter du 1er avril 2024 jusqu'à la date d'ouverture de la Patinoire au public (au lieu du 1er janvier 2024).

L'impact global de ce décalage de 3 mois sur 2024 sur les recettes de VERT MARINE pour la patinoire est de – 199 515 € HT se décomposant ainsi :

- Recettes commerciales : - 133 701 € HT
- Compensation pour sujétions de service public : - 65 814 € (*non assujetti à TVA*)

L'annexe 9B « Fréquentations et recettes prévisionnelles – Patinoire » de l'actuel contrat (cf. annexe 1 du présent avenant) et l'annexe 9D « Compte de charges – Patinoire » de l'actuel contrat (cf. annexe 2 du présent avenant) ont été modifiées pour prendre en compte ce décalage.

- **Sourcéane - Réalisation et prise en charge des travaux de remise en état par le Concessionnaire**

Suite à la fin du contrat de délégation de service public au 31 décembre 2022 avec RECREA et la reprise de ce contrat par VERT MARINE au 1^{er} janvier 2023, un état des lieux (d'entrée pour VERT MARINE et de sortie pour RECREA) a été réalisé par Maître Florent LIENARD, Commissaire de Justice associé au sein de la S.A.S. NORIANCE, en date du 22 décembre 2022 et du 30 décembre 2022.

Une liste de dysfonctionnements a été établie.

Ces dysfonctionnements nécessitent des travaux de remise en état qui seront réalisés par le Concessionnaire actuel VM 59500, moyennant une prise en charge financière par **DOUAISIS AGGLO à hauteur de 60 005,07 € HT**. Ces dépenses sont reprises à l'annexe n°3 du présent avenant.

Il s'avère en réalité que les travaux de remise en état suite aux dysfonctionnements constatés incombent en grande partie à la société RECREA. Il a donc été convenu avec les sociétés VM 59500 et RECREA que la remise à niveau des différents désordres et fuites relevés, ainsi que des équipements défectueux soient réalisés par VM 59500, mais pris en charge financièrement par RECREA (pour les sujets le concernant).

Il est à ce titre prévu à l'article 65 du contrat liant DOUAISIS AGGLO et l'ancien délégataire RECREA que « dans l'hypothèse où des interventions s'imposeraient sur certains biens ou ouvrages pour une remise en état normale d'entretien ou de fonctionnement, la remise en état correspondante sera réalisée par la Collectivité et les frais correspondants seront facturés au Délégataire. A la date de son départ, le Délégataire doit assurer le nettoyage des ouvrages, équipements, installations et matériels du service délégué. A défaut, le Délégant procède à ces opérations aux frais du Délégataire. ». Sur cette base, DOUAISIS AGGLO se chargera donc de la refacturation à RECREA des dépenses relatives aux travaux de remise en état, pour les travaux le concernant.

- **Sourcéane - Investissements nouveaux et nouvelles dépenses de Gros Entretien et Renouvellement (GER) mis à la charge du Concessionnaire sur le Centre Aquatique**

VM 59500 est confronté à des dysfonctionnements et/ou pannes sur les avaleurs de bracelets, situés au niveau des tourniquets. Ce matériel n'est plus fabriqué et il devient de plus en plus difficile de les entretenir par manque de pièces détachées.

La technologie ELS a évolué et maintenant est commercialisée la version « 2 ». Sur cette version, les afficheurs ont changé de forme (maintenant rectangulaires) et les cartes électroniques de base et les extensions sont également différentes. Le passage à cette technologie implique donc de changer toutes les portes de casiers. Le montant du changement de système a un coût de 71 087 € HT (environ 56 K€ pour le système NAVIC et 15 K€ pour la modification des tripodes).

Conformément à l'article 24 du contrat relatif à la répartition des opérations de nettoyage, entretien, réparation et renouvellement, le renouvellement de ces équipements est à la charge du délégant DOUAISIS AGGLO.

DOUAISIS AGGLO a cependant demandé à son délégataire de se charger du remplacement des tripodes du contrôle d'accès et des casiers pour un coût total de **71 087 € HT**. De plus, afin d'améliorer la gestion technique du Centre aquatique, le délégataire va acquérir des écran automates pour la gestion des centrales de traitement d'air (CTA) pour **2 356 € HT** ; ainsi qu'un système de détection d'inondation pour **6 188 € HT**. Ces dépenses ont été ajoutées dans l'annexe 8A « Plan Pluriannuel de Gros Entretien et Renouvellement (GER - P3) – Sourcéane » de l'actuel contrat (cf. annexe 8 du présent avenant).

DOUAISIS AGGLO a également demandé à VM 59500 d'acquérir des poteaux serre-fils pour un montant de **3 850 € HT**. Cet investissement a été ajouté dans l'annexe 2E « Inventaire des biens et matériels acquis par le délégataire – Sourcéane » de l'actuel contrat (cf. annexe 6 du présent avenant).

Le montant global des nouveaux Investissements et nouvelles dépenses de GER mis à la charge du Concessionnaire sur le Centre Aquatique s'élève à 83 481 € HT.

- **Sourcéane - Reprise du mobilier extérieur – modification du montant**

DOUAISIS AGGLO avait demandé au Concessionnaire d'intégrer dans son compte d'exploitation prévisionnel la reprise du mobilier extérieur lié à l'extension de la terrasse de Sourcéane pour une valeur nette comptable estimée à 22 000 € HT au 31/12/2022. (Cf. annexe 9C du contrat initial, ligne « VNC Extension terrasse »).

L'investissement a été moins important que prévu, la valeur nette comptable de ce matériel au 31/12/2022 est de 11 902 € HT. La ligne de charge « VNC Extension terrasse » a donc été modifiée au compte d'exploitation prévisionnel (Annexes n° 5 au présent Avenant).

Récapitulatif financier de cet avenant :

❖ Centre Aquatique Sourcéane :

L'impact global de ces modifications sur la compensation pour sujétions de service public de Sourcéane est de + **134 254 €** en 2023, cf. annexe 9A « Fréquentations et recettes prévisionnelles – Sourcéane » de l'actuel contrat (cf. annexe 4 du présent avenant).

A noter qu'il n'y a pas d'impact sur les recettes commerciales.

❖ Patinoire :

L'impact global du décalage de 3 mois sur 2024 sur les recettes de VM 59500 pour la patinoire est de – **199 515 € HT** se décomposant ainsi :

- Recettes commerciales : - 133 701 € HT
- Compensation pour sujétions de service public : - 65 814 € (non assujetti à la TVA)

⇒ **L'impact global de cet avenant au contrat de délégation de service public qui lie DOUAISIS AGGLO et VM 59500 pour la gestion du centre aquatique Sourcéane et de la future patinoire sur les recettes globales de VM 59500 est de – 65 261 € HT (Sourcéane et patinoire compris), soit - 0.27% des produits prévus au contrat initial.**

Périmètre DSP	Montants initiaux DSP			Montants avenants	
	Recettes commerciales	Ensemble des Compensations (dont sujétions SP)	Total produits	Recettes commerciales	Compensations sujétions SP
Sourcéane	12 377 788 € HT Sur 7 ans	5 430 777 € HT Sur 7 ans	17 808 565 € HT Sur 7 ans	/	+ 134 254 €
Patinoire	3 523 389 € HT Sur 5,5 ans	3 206 035 € HT Sur 5,5 ans d'exploitation +période préfiguration 6 mois	6 729 424 € HT Sur 5,5 ans d'exploitation +période préfiguration 6 mois	- 133 701 € HT	- 65 814 €
Total	15 901 177 € HT	8 636 812 € HT	24 537 989 € HT	- 133 701 € HT	68 440 €

La dépense correspondante est prévue aux articles 6574 du budget général (selon M14).

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- D'approuver la souscription de l'avenant n°1 ci-joint ;
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRESIDENT : On continue avec l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour SOURCEANE et POLARYS.

Mme SANCHEZ : Vous avez en annexe l'avenant, 4 points essentiels, le premier point sur la patinoire avec une modification de la date de remise au délégataire de la patinoire et de la période de préfiguration. Donc une période de suivi des travaux et de préfiguration de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2024, jusqu'à la date d'ouverture de la patinoire au public, au lieu du 1^{er} janvier 2024. La remise au délégataire de la patinoire au 31 août 2024 au lieu du 1^{er} juin. Et l'ouverture prévisionnelle du 28 septembre 2024 au lieu du 1^{er} juillet. L'impact global de ces modifications sur la compensation pour suggestion de service public de POLARYS est de moins 65 814. Ensuite le point 2, les travaux de remise en état réalisés par VERT MARINE suite à l'état des lieux en date du 22 décembre 2022 et du 30 décembre 2022. On paie à VERT MARINE et on répercute ensuite à RECREA. Le point 3, Sourcéane,

investissements nouveaux et nouvelles dépenses de Gros Entretien et Renouvellement mis à la charge du Concessionnaire sur le Centre Aquatique. Il est plus pertinent de le faire faire par l'exploitant, le changement de toutes les portes de casiers pour 71 087 €, les tripodes du contrôle d'accès et des casiers pour un coût total de 71 087 €, des poteaux serre-fils pour un montant de 3 850 €. Les écrans automatés, le central d'appel pour prévenir en cas d'inondation, pour 6188 €. Ensuite le point 4, la reprise du mobilier extérieur, la modification du montant. Pour le mobilier de la terrasse, RECREA n'a fait un investissement que de 13 000 au lieu de 22 000 initialement prévus, et VERT MARINE devait racheter ce mobilier. Cette ligne de dépenses est prévue au CEP de VERT MARINE. L'impact global de ces ajouts sur la compensation pour sujétions de service public de Sourcéane est de plus 134 254 € en 2023. L'impact global de cet avenant sur les recettes de VERT MARINE est de moins 65 261€ SOURCEANE et patinoire, soit moins 0,27% des recettes prévues au contrat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme STIERNON : Pour préciser que ce sera une abstention, en lien avec la patinoire tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT : Je peux comprendre, il y a le mot patinoire. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (2 abstentions : Mme Stéphanie STIERNON et M. Jean-Christophe LECLERCQ)

8 – Développement économique

8.1 – Déplacement d'une délégation en Chine du 13 au 19 novembre 2023 – Mandat spécial

EXPOSÉ

Dans le cadre de son implantation sur notre territoire, Envision a officiellement invité le Président de Douaisis Agglo à rencontrer ses dirigeants à son siège de Shanghai et à visiter ses infrastructures dans cette région. Douaisis Agglo a ainsi l'opportunité de construire des relations fortes avec des acteurs industriels majeurs de pays d'Asie à fort potentiel d'investissement dans le domaine des véhicules électriques et des batteries, lui permettant de réaliser ses missions en matière de développement économique du territoire et de jouer le rôle d'ensemblier au service des différents acteurs économiques.

Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien les différents projets.

Ainsi, NFI (Nord France Invest), agence de promotion économique de la Région Hauts-de-France à l'international, a proposé à Douaisis Agglo dans le cadre de son activité de prospection, de se rendre en Chine afin de :

- Conforter le partenariat engagé avec Envision-AESC pour le développement des gigafactories 2 à 4 et son intérêt pour Douaisis Agglo et sa population ;
- Mener des actions conjointes au profit de la candidature de Douaisis Agglo auprès d'investisseurs chinois pour l'implantation de nouveaux sites industriels sur notre territoire.

Eu égard à l'intérêt direct qu'une telle opportunité représente pour Douaisis Agglo dans l'exercice de ses compétences, une délégation doit donc être missionnée pour assurer cette tâche de développement et de représentation. Ce déplacement demeurant exceptionnel, il y a lieu de procéder sous la forme d'un mandat spécial.

Cette délégation sera conduite par M. Christian Poiret, Président de Douaisis Agglo.

Cette délégation sera composée de Monsieur le Président, de Monsieur le premier Vice-président et de Madame la Directrice Générale des Services de Douaisis Agglo.

Le programme prévisionnel de ce déplacement de quatre jours est le suivant :

- Rencontre avec les dirigeants d'Envision au siège de Shanghai
- Visite d'une gigafactory d'Envision
- Rencontres avec les dirigeants de deux groupes industriels chinois
- Organisation d'une rencontre informelle d'échange entre les différents investisseurs potentiels
- Rencontre avec les autorités diplomatiques de France à Shanghai

Les modalités logistiques de ce déplacement prévu du 13 au 19 novembre 2023 sont :

- Déplacements : allers-retours TGV Lille - Roissy Charles de Gaulle ; allers-retours Air France Roissy Charles de Gaulle – Pudong Shanghai ; transferts compris
- Hébergement demi-pension : quatre nuits d'hôtel, Shanghai

Par ailleurs et pour des raisons de facilités d'organisation dans les réservations à effectuer, il sera précisé que Douaisis Agglo prendra en charge le déplacement du Directeur de cabinet du président du Département, lequel est appelé à participer à l'exposition « Matisse by Matisse » à l'UCCA Edge de Shanghai. Le Musée Départemental Matisse a, en effet, autorisé le prêt d'œuvres pour cette exposition organisée par le Musée chinois en partenariat avec le Département du Nord.

Bien évidemment, tous les frais afférents à son déplacement seront refacturés par notre établissement au Département du Nord. L'objectif de cette prise en charge amont est d'obtenir des tarifs plus avantageux au bénéfice des deux collectivités.

Je vous propose, après avis favorable du Bureau :

Vu l'article L. 5211-14 du Code général des collectivités territoriales :

- D'autoriser, par mandat spécial, le déplacement d'une délégation de Douaisis Agglo composée de M. le Président, M. le Premier Vice-Président et Mme la Directrice Générale des Services en Chine du 13 au 19 novembre 2023, à l'effet de représenter Douaisis Agglo dans les dossiers précités ;
- D'autoriser la prise en charge par la collectivité de l'ensemble des frais afférents à ce déplacement pour la délégation, si besoin par l'intermédiaire d'un prestataire de services pour l'organisation du déplacement, ce y compris les frais de location de véhicules ou de taxis pour les déplacements, ainsi que les frais de repas, les frais de prestations de traduction, sur la base des frais réels ;
- D'autoriser la refacturation au Département du Nord de tous les frais liés au déplacement du Directeur de cabinet du Président du Conseil Départemental initialement pris en charge par Douaisis Agglo.
- D'autoriser la signature des ordres de mission nominatifs correspondants ;
- Mme la Directrice Générale des Services, en ce qui la concerne, étant soumise à ordre de mission, eu égard à l'intérêt direct pour la Collectivité de l'objet de ce déplacement et pour tenir compte des circonstances particulières de celui-ci, la prise en charge interviendra, comme pour les élus, aux frais réels ;

Le montant des dépenses sera imputé sur le budget 2023 de la Direction Développement Économique.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose le point 8.1, c'est un déplacement, et je souhaite avoir une délibération pour un mandat spécial. Nous avons comme objectif d'aller négocier à Shanghai, aller travailler avec ENVISION là-bas sur place, pour parler des usines 2 et 3. Nous avons 2 sous-traitants qui sont venus nous voir, où on a peut être des possibilités de négociation, sur leur implantation sur le territoire, ce sont des sous-traitants d'ENVISION, qui réalisent des cathodes et des anodes. NFI seront à Shanghai à ce moment là, ils nous ont proposé d'aller à la discussion là-bas pour essayer d'aller chercher des affaires et les ramener sur le territoire. Nous allons en profiter pour avoir une rencontre avec le consul de France à Shanghai. La composition de l'équipe, il y aura la directrice générale des services, le 1^{er} vice-président, le président, le 2^{ème} vice-président va garder la maison. Nous partons le 13 au soir et nous rentrons le 19 au matin. Nous rencontrerons les dirigeants des 3 sociétés, et nous en profiterons pour aller rencontrer des partenaires du nord, le musée Matisse a prêté à la Chine, 300 millions de toiles, l'inauguration aura lieu le 4 novembre, nous passerons voir l'exposition, c'est pour cela que le directeur de cabinet du président du département fera partie de notre équipe, mais l'intégralité des frais seront facturés par l'agglo au département du Nord. NFI sera sur place. Le directeur d'ENVISION Douai nous rejoint sur place. Nous avons prévu de faire une soirée commune avec l'ensemble des investisseurs et le consul, pour arriver à les convaincre que dans le territoire c'est intéressant. Le président qui est venu signer les terrains d'AESC est au Japon, on ne sait pas s'il viendra nous rejoindre ou pas, ce n'est pas encore défini, mais nous aurons le directeur d'ENVISION au siège de Shanghai. Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – Transition agricole et alimentaire

9.1 – Programmation AGRICAD 2023 - Compléments : Groupement des producteurs d'ail fumé d'Arleux

EXPOSÉ

Le programme d'actions AGRICAD est l'un des trois volets du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de DOUAISIS AGGLO, également composé des programmations ALIMCAD et BIOCAD.

Le programme AGRICAD est le fruit d'une évaluation et d'une concertation territoriale qui s'est déroulée sur 3 ans (2017-2020). C'est une programmation pluriannuelle (2021- 2026) et multi-partenariale, tant dans son élaboration et son suivi que dans sa mise en œuvre.

AGRICAD a vocation à accompagner tous les agriculteurs de DOUAISIS AGGLO afin qu'ils puissent améliorer leurs pratiques, dans un souci de viabilité économique et écologique, à réintégrer l'agriculture dans l'économie du territoire, à la rendre accessible et à valoriser le travail de l'agriculteur auprès des habitants. Plus largement, AGRICAD a également pour ambition de fédérer les partenaires de DOUAISIS AGGLO autour d'un projet commun de soutien et de développement de l'agriculture sur le territoire.

Ce programme est composé de 39 actions concrètes qui s'articulent autour de 5 objectifs stratégiques :

- Maintenir et développer un tissu d'exploitations agricoles dense et diversifié dans un contexte de forte pression foncière et de renouvellement générationnel des exploitants.
- Favoriser le bien-être des agriculteurs et recréer un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants afin de lutter contre l'agribashing.
- Concilier préservation des ressources et efficacité des exploitations dans un contexte de changements climatiques.
- Replacer l'agriculture locale au cœur du système agro-alimentaire du territoire.
- Doter le territoire d'une gouvernance, d'une évaluation et d'une communication facilitant l'émergence et l'accompagnement de projet par des outils et méthodes adaptées.

Cette programmation, ambitieuse pour le territoire, permettra de conforter les actions existantes. Elle rendra également possible le développement de nouvelles actions créant des connexions supplémentaires entre les producteurs et les consommateurs au travers de l'organisation de filières alimentaires et la prise en compte du bien-être des agriculteurs.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette programmation, DOUAISIS AGGLO lance, annuellement, un appel à projets qui permet de soutenir financièrement des projets avec nos partenaires.

À la suite de l'appel à projets lancé pour la programmation 2023, DOUAISIS AGGLO a été sollicitée pour accompagner financièrement des actions portées par des associations et des structures partenaires qui se dérouleront sur le périmètre d'intervention du programme AGRICAD, soit les 35 communes du territoire de DOUAISIS AGGLO. Les dossiers proposés investissent différents angles de l'agriculture (environnement, économie, santé, aménagement, éducation ...) pour travailler ensemble, autour d'une vision partagée, à mettre l'agriculture au cœur des enjeux du territoire.

Ils complètent par ailleurs les actions menées par DOUAISIS AGGLO, dont par exemple les campagnes hivernales de reliquats azotés ou encore les outils collectifs de communication (marché des producteurs locaux, carnet des producteurs et des restaurateurs, signalétique directionnelle, portes ouvertes à la ferme...).

De plus, DOUAISIS AGGLO a été retenue dans un programme « innovation-action pour les transitions agroécologiques et alimentaires dans les territoires » de 2020 à 2024 initié par la Fondation Carasso et AgroParisTech. Les objectifs sont de faire de l'alimentation un levier pour permettre aux habitants du Douaisis d'évoluer dans un environnement plus écologique, équitable et solidaire et favoriser le bien être des agriculteurs et recréer un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants au travers de 5 actions (en lien avec la programmation du PAT) :

- Favoriser le Bien-être des agriculteurs et recréer un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants.
- Favoriser l'émergence et la structuration de filières territoriales coopératives
- La biodiversité du sol au service de l'agro-écologie
- Construction participative d'une programmation contre la précarité alimentaire
- Pour une gouvernance et une évaluation du projet transversale et participative

En complément des 7 projets délibérés lors des conseils communautaires des 10 mars et 31 mars 2023, un partenaire propose une action complémentaire :

- Groupement des Producteurs d'Ail Fumé d'Arleux – « Créer les conditions de cohésion et de montée en puissance de la Filière autour d'enjeux fédérateurs portés par les producteurs »

Partenaire – Groupement des producteurs d'Ail Fumé d'Arleux

La filière Ail Fumé d'Arleux (sous IGP) présente depuis quelques temps une nécessité de restructuration afin d'être maintenue, mais aussi de se développer tout en étant autonome.

Descriptif synthétique de l'action proposée :

Afin de répondre à cet objectif, le groupement souhaite être accompagné par un consultant. L'objectif est de structurer la filière, afin de la dynamiser et d'attirer de nouveaux producteurs.

Dans le cadre de cet accompagnement, les producteurs (IGP et hors IGP) et les partenaires institutionnels et techniques seront interrogés afin que le consultant puisse répertorier les enjeux potentiels pour la dynamique collective. A l'issue de ces entretiens aura lieu une restitution aux producteurs afin de stimuler un débat constructif et d'établir une feuille de route collaborative des actions à conduire.

Action du programme AGRICAD à laquelle cette action contribue :

ACTION 13 : Travailler sur la labellisation des produits locaux pour favoriser la reconnaissance de la qualité des produits du territoire et du travail des agriculteurs.

Résultats visés par le projet :

Identifier les freins et les défiances qui pénalisent la dynamique collaborative ; situer les ambitions des partenaires et recueillir leurs observations.

Analyse et mise en convergence des éléments collectés afin d'établir la mosaïque des enjeux potentiels de dynamique collective au sein de la filière ; restituer les résultats en stimulant un débat constructif et clarificateur pour choisir les actions qui favoriseront le passage à l'acte en fédérant le plus grand nombre de producteurs.

Préfigurer la feuille de route collaborative des actions à conduire.

Public visé :

Exploitants agricoles (producteurs d'ail) et partenaires institutionnels et techniques.

Coût global de l'action : 18 800€

Participation de DOUAISIS AGGLO : 9 400€

Autres co-financements : Conseil Régional.

Tableau Récapitulatif des conventions 2023 - Mise en œuvre du programme AGRICAD 2023

Actions	Montant en € de la subvention	Taux de participation de Douaisis Agglo
ARACT « Appui à la prévention des risques chimiques en milieu agricole » « Appui à la prévention des risques psycho-sociaux en milieu agricole » « Etude sur la place des femmes dans l'agriculture » « Formation à la conduite de projets de transformation en milieu agricole »	39 000,00 €	80,00 %

ARCADE « Accompagnement des agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales connaissant des difficultés » « Formation à la gestion du stress ouverte à tous » « Prévention – sensibilisation dans les établissements scolaires »	3 500,00 €	16,30 %
Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais « Favoriser le développement et le déploiement des Outils d'Aide à la Décision en Agriculture » « Faciliter la transmission et l'installation de nouveaux porteurs de projets sur le territoire déclinée en 2 actions » « Réunion d'information des techniciens aux enjeux du renouvellement des générations » « Développement d'un outil d'aide à la décision en pommes de terre » « Démarche territoriale d'accompagnement des exploitants agricoles à la transition agro-écologique »	14 418,64 €	80 %
Groupement Qualité Alimentaire « Restitution des études menées en phase 1 » « Opportunités de développement des SIQO sur les filières locales » « Mobilisation des acheteurs sur les filières durables et de qualité sur le territoire » « Coordination et suivi du programme »	16 392,00 €	80 %
Groupement des producteurs d'Ail Fumé d'Arleux « Créer les conditions de cohésion et de montée en puissance de la Filière autour d'enjeux fédérateurs portés par les producteurs »	9 400,00 €	50%
Initiatives Paysannes « Instaurer un climat favorable à la transmission des fermes sur le territoire » « Faire découvrir et promouvoir les variétés anciennes et paysannes d'orges »	11 231,00 €	30 %
Groupe Ornithologique et Naturaliste « Favoriser les rapaces diurnes et nocturnes en tant que prédateurs des ravageurs en milieu agricole »	3 032 €	80%
TOTAL	96 973,64 €	

Cette programmation présente une partie des actions qui sollicitent des interventions financières. Elle pourra être complétée par d'autres actions des partenaires du programme AGRICAD impliquant des subventions de la part de DOUAISIS AGGLO et qui seront soumises à la délibération des instances communautaires, mais aussi par des actions n'impliquant pas de subvention de la part de Douaisis Agglo et/ou d'actions mises en œuvre directement par DOUAISIS AGGLO. Cette programmation sera alors enrichie en cohérence avec l'ensemble des autres actions retenues et mises en œuvre sur le territoire.

Ainsi, il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention de partenariat suivante
 - o Convention avec le Groupement des Producteurs d'Ail Fumé d'Arleux
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions mobilisables sur cette action
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision,

- De déléguer au Président ou son délégué la faculté de passer, le cas échéant, un avenant de reconduction d'une durée maximale d'un an.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Luc, la Transition agricole et alimentaire, la programmation AGRICAD 2023.

M. HALLE : C'est un complément, on a voté cette programmation en mars pour 7 actions, avec 7 partenaires. On a été sollicité par le groupement des producteurs d'ail fumé d'Arleux, vous connaissez tous la valeur et l'attractivité pour le territoire que représente cette IGP. C'est le seul produit que l'on ait avec un label, et cette association souhaite bénéficier des conseils d'un consultant, pour renforcer son activité, surtout pour renforcer la dynamique collaborative, entre les deux différents membres de cette association, et éventuellement pour essayer d'avoir de nombreux producteurs, puisque tous les producteurs d'ail d'Arleux ne sont pas sous IGP et ne font pas partie de ce groupement. C'est un consultant qui sera mis à disposition pour établir un programme d'actions, pour un coût de 18 800 euros, et on vous propose de participer à hauteur de 50% de 9400 euros. L'association allant chercher ailleurs, les 50% qui manquent. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. LE PRÉSIDENT : Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – Transition agricole et alimentaire

9.2 – Conventions avec des sociétés de chasse locales pour la régulation du lapin de Garenne et autres animaux classés nuisibles par arrêté ministériel (la société de chasse de Saint Hubert - GIC Perdrix - la société de chasse de la Haute Rive - la société de chasse de la plaine des épis de Sin le Noble et la société de chasse de la plaine de Dechy)

EXPOSÉ

Certaines espèces notamment les lapins de garenne prolifèrent sur des parcelles appartenant à DOUAISSIS AGGLO. Ils sont nuisibles car source de dégradations des parcelles agricoles avoisinantes. Une politique de régulation des populations de lapins ainsi que des autres animaux classés nuisibles par arrêté ministériel est proposée en autorisant la chasse sous certaines conditions pour les trois prochaines campagnes de chasse sur les sites de l'Ermitage, de Frais Marais, du Raquet de Sin Le Noble et de la ZAC du Luc de Dechy. Les 5 sociétés de chasses locales concernées sont :

Sur le site de l'Ermitage (Lambres lez Douai) :

- la société de chasse de la Haute Rive,
- GIC Perdrix

Sur le site de Frais Marais (Douai) :

- la société de chasse de Saint Hubert

Sur le site du Raquet (Sin le Noble – Douai) :

- la société de chasse de la plaine des épis de Sin le Noble

Sur le site de la ZAC du Luc (Dechy) :

- la société de chasse de la plaine de Dechy

Il est proposé de passer avec ces 5 sociétés de chasse les conventions présentées en annexe.

Elles sont établies pour la durée de la saison de chasse 2023/2024 avec une tacite reconduction renouvelable deux fois.

Elles ont pour objet de :

- permettre un équilibre agro-cynégétique sur les sites,
- gérer la surpopulation des lapins de garenne et autres animaux nuisibles,
- fixer les conditions d'exercice de la chasse et de régulation.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter les cinq conventions jointes,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ces conventions et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : La 9.2.

M. HALLE : C'est la reconduction de 5 sociétés de chasse, qui sont déjà en conventionnement avec nous. Vous avez les conventions en annexe. On en a voté dernièrement une 6^{ème} sur Erchin pour la zone Sébastopol, là c'est sur divers secteurs qui vous sont indiqués. Une seule remarque, depuis quelques temps, et en partie grâce au travail effectué par les chasseurs, nous ne payons quasiment plus de dégâts de lapins aux agriculteurs, au moins leur production est respectée. On vous propose le renouvellement pour 3 ans.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

M. LECLERCQ : Je relève dans la délibération la volonté de prioriser la gestion douce, concernant la régulation, on a maintenant les conventions en annexe, c'est très bien. Mais il me semble toujours possible de fixer les conditions d'exercice dans la délibération, et permettre une meilleure cohabitation entre les chasseurs et les autres usagers. Va-t-on chasser le samedi, le dimanche, les vacances scolaires ? On n'en sait toujours rien. Pour cette raison il y aura un vote différencié dans notre groupe entre ceux qui sont pour et ceux qui s'abstiennent, sans créer un autre groupe, je précise.

M. LE PRÉSIDENT : A 2 vous ne pourriez même pas créer un groupe.

M. CHEREAU : Ceux qui votent pour dans notre groupe, soutiennent la remarque de Jean-Christophe.

M. LE PRÉSIDENT : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (2 abstentions : Mme Stéphanie STIERNON et M. Jean-Christophe LECLERCQ)

10 – Assainissement

10.1 – Fixation des valeurs de redevances d'assainissement non collectif

EXPOSÉ

Les usagers du Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) de DOUAISIS AGGLO souhaitant adhérer au SPANC, sont soumis au paiement de la redevance d'assainissement non collectif dont le montant est établi par l'assemblée délibérante de DOUAISIS AGGO.

La redevance comprend trois parties :

- Une partie « contrôle » applicable à tous les propriétaires de logement non raccordable à un réseau public de collecte des eaux usées pour le contrôle initial et périodique réglementaire et obligatoires des installations privatives. Ce contrôle est assuré par DOUAISIS AGGLO ou son mandataire. L'étendue et les modalités de contrôle sont établies par voie de délibération,
- Une partie « entretien » optionnelle, pour l'entretien des installations et des petites installations,
- Une partie dite « investissement » optionnelle, pour la mise en conformité et le renouvellement des installations.

L'utilisateur bénéficiaire du service indique son choix d'adhérer aux parts optionnelles en signant une convention avec le SPANC.

Le SPANC se charge de communiquer les informations au service public d'eau potable. La redevance d'assainissement non collectif est calculée proportionnellement au volume exprimé en mètres cube, enregistré et relevé au compteur d'eau par le Service de l'eau potable. La gestion de la facturation, d'encaissement et de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif sont identiques avec celle du Service Eau Potable, selon les modalités et la réglementation en vigueur.

En cas d'absence d'alimentation publique, il est appliqué un forfait annuel de 40 m3 par habitant à défaut de compteur sur le forage ou sur toute autre source d'alimentation.

Pour rappel, la redevance d'assainissement non collectif n'a pas augmenté depuis 2017. Il convient de faire évoluer progressivement le tarif avec une projection jusque 2025 (cf. tableau ci-dessous). Cette nouvelle tarification intègre non seulement une adaptation des services mais également l'inflation depuis 2017, y compris la période particulièrement inflationniste depuis fin 2022.

Tarif redevance ANC en €HT/m3	Au 1 ^{er} janvier 2023 (Rappel)	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Part contrôle	0,43 €HT/m3	0,49 €HT/m3	0,53 €HT/m3
Part entretien	0,43 €HT/m3	0,49 €HT/m3	0,53 €HT/m3
Part renouvellement investissement	1,16 €HT/m3	1,33 €HT/m3	1,43 €HT/m3
Assainissement non Collectif	2,02 €HT/m3	2,31 HT/m3	2,49 €HT/m3

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- D'approuver, ces nouveaux tarifs ;
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Fixation des valeurs de redevances d'assainissement non collectif. Et le non collectif est important dans la délibération.

M. FONTAINE : Deux petits rappels en préambule de cette délibération, je vous rappelle que d'une part sur le service eau potable et sur le service assainissement, les redevances perçues paient le service, le budget général ne vient pas abonder le budget eau et assainissement. Ce sont des budgets étanches dans notre collectivité. Le 31 mars dernier, nous avons pris une délibération, qui avait revalorisé la fixation des valeurs des redevances d'assainissement collectif. Ici la délibération proposée, elle vient se calquer sur la délibération de mars, maintenant sur l'assainissement non collectif, que nous sommes amenés à devoir revaloriser, puisque nous n'avons pas changé les tarifs depuis 2017. Pour maintenir l'équilibre de notre budget assainissement, nous sommes amenés à devoir réactualiser les tarifs. Afin de porter tous les éléments à votre connaissance dans cette présentation, au-delà des tableaux des nouvelles tarifications, sachez que les usagers du SPANC, souhaitant adhérer à ce service, sont soumis à une redevance sous forme de convention se décomposant en 3 parts, la première qui est le contrôle, est une part obligatoire et réglementaire, tandis que les deux autres, l'entretien et l'investissement, sont optionnels. En cas d'absence d'alimentation publique, il est appliqué un forfait annuel de 40m3 par habitant, à défaut de compteur sur le forage, ou sur toute autre source d'alimentation. La redevance d'assainissement non collectif est calculée proportionnellement au volume exprimé en m3, enregistré et relevé au compteur d'eau par le service de l'eau potable. La gestion de la facturation, d'encaissement et de recouvrement de cette redevance, sont identiques à celle du service eau potable, selon les modalités et la réglementation en vigueur, pour être complet sur le sujet, ce sont 153 usagers de notre agglo qui sont concernés par l'assainissement non collectif, et pour vous donner une ordre d'idées sur l'évolution du coût pour 2024, si nous sommes dans la perspective d'une consommation ou d'un rejet de 120 m3 par foyer, c'est à peu près 7 euros, en réalité nous ne sommes jamais à 120 m3 mais davantage à 80. Voilà président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11– Décisions directes

EXPOSÉ

Les décisions directes prises par le bureau communautaire le 28 septembre 2023 et le 5 octobre 2023 ainsi que celles du Président et de ses délégués, font l'objet d'une liste annexée à la présente note.

DISCUSSION

M. LE PRESIDENT : Les décisions directes, est-ce que vous avez des remarques ? Non, merci.

12 – Questions diverses

12.1 – Mise en place d'un référent déontologue pour les élus de DOUAISIS AGGLO**EXPOSÉ**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-1-1 ;
 Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
 Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;
 Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
 Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;
 Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;
 Vu l'accord écrit du 11 octobre 2023 de Monsieur Guy DRAGON d'exercer les missions de référent déontologue de l' élu local de Douaisis-Agglo,

Article 1er : Désignation du référent déontologue

Il est mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2024, un référent déontologue des élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022, pour les élus de Douaisis Agglo.

Cette fonction de référent déontologue est confiée à Monsieur Guy DRAGON désigné en raison de ses compétences et de ses qualifications reprises ci-après :

*Chevalier de la Légion d'honneur
 Officier de l'Ordre national du mérite*

*Avocat honoraire du barreau de Douai (janvier 1978 à mars 2017)
 Ancien bâtonnier (2000 et 2001)
 Ancien Président de la conférence régionale des bâtonniers du ressort de la Cour d'Appel de Douai
 Ancien Président du Centre régional de formation professionnelle des avocats du ressort de la Cour d'appel de Douai
 Ancien membre du Conseil National des Barreaux (2003-2005)
 Ancien secrétaire de l'Association française des Centres régionaux de formation professionnelle des avocats*

Magistrat exerçant à titre temporaire - ressort du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer

*Ancien conseiller municipal de Douai
 Ancien Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
 Ancien Vice-Président du Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Nord-Pas de Calais (2007-2016)*

Le référent déontologue bénéficie d'une lettre de mission décrivant les conditions de sa saisine, ainsi que les garanties de confidentialité et de secret professionnel attachées à l'exercice de ses fonctions. La lettre de mission sera portée à la connaissance de l'ensemble des élus de la collectivité.

Article 2 : Missions du référent déontologue

Le référent déontologue est chargé d'apporter à l' élu le saisissant tout conseil utile au respect des principes déontologiques édictés dans la charte de l' élu local, votée le 10 juillet 2020 par Douaisis Agglo.
 Le référent déontologue peut être, à la demande de l' élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale.

Il est exclu qu'un élu puisse saisir le référent déontologue à propos d'un autre élu. L' élu local ne peut saisir le référent déontologue que pour une question qui le concerne personnellement.

Le référent déontologue ne fait qu'émettre des recommandations par des avis purement consultatifs. Il ne possède aucun pouvoir d'injonction ni de contrôle. Ainsi, l'avis rendu par le référent n'a pas d'effet contraignant. L'élu reste libre de ne pas suivre les recommandations du référent déontologue.

Article 3 : Obligations du référent déontologue

Le référent déontologue des élus locaux est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022, ainsi que par les articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Par principe, la révélation d'une information à caractère secret par le référent déontologue est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Par exception, il peut révéler une information soumise au secret professionnel dont il a eu connaissance dans le cadre de l'exercice de ses fonctions si la loi impose ou autorise la révélation du secret (fait constitutif d'un crime ou délit).

Article 4 : Indépendance et impartialité du référent déontologue

La fonction de référent déontologue des élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, le référent déontologue des élus locaux ne peut ni solliciter, ni recevoir d'injonctions de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou de son représentant.

Il est par ailleurs précisé que cette fonction s'exerce sans préjudice de la responsabilité de l'élu qui demeure seul responsable de ses obligations déontologiques.

Article 5 : Modalités d'exercice

Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue dispose :

- d'un forfait annuel de 1000 € afin de pourvoir à ses moyens matériels (ordinateur, téléphonie, reprographie, consommables, accès internet) ;
- d'une messagerie sécurisée @douaisis-agglo.com dotée d'une adresse propre ;
- d'un remboursement de ses frais de déplacement (indemnités kilométriques ou de transports en commun) dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Le référent déontologue élu perçoit une indemnisation de 80 € par dossier traité, ce montant constitue le plafond de l'indemnité fixée par décret.

Article 6 : Modalités de saisine et d'examen

La saisine s'effectue par :

- courriel à l'adresse : deontologue.elus@douaisis-agglo.com
ou
- la page extranet dédiée
ou
- courrier à l'adresse de Douaisis Agglo, sous double enveloppe, avec la mention « confidentiel » à l'attention du Référent Déontologue Elus de Douaisis-Agglo

La demande fait l'objet d'un accusé de réception du référent sous 8 jours calendaires et d'une éventuelle demande de pièces complémentaires sous 15 jours calendaires.

Les réponses :

- Doivent être traitées dans des délais raisonnables, soit un mois à compter de la remise des pièces sollicitées par le référent déontologue.
- Prennent la forme d'un avis détaillé.
- Sont remis au seul intéressé, selon le même canal que celui employé pour la saisine.

Le référent déontologue peut éventuellement solliciter l'accord de l'élu qui l'a saisi par voie postale pour transmettre son avis ou toute correspondance par voie électronique.

A des fins pédagogiques, le référent déontologue des élus locaux transmet à la collectivité un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées.

Article 7 : Durée de la désignation

Le référent déontologue est nommé jusqu'au prochain renouvellement général des élus communautaires.

Article 8 : Information des élus

La présente délibération, une fois adoptée, ainsi que la lettre de mission du référent déontologue sont transmises par courriels à chaque conseiller communautaire et à chaque commune membre de Douaisis Agglo. Tout nouveau conseiller communautaire aura également accès aux informations sur la consultation du référent déontologue élus par le même moyen.

Ces informations seront par ailleurs accessibles de manière permanente sur la page extranet Douaisis Agglo destinée aux élus.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- D'adopter la présente délibération,
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de la présente décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Dernier point, la mise en place d'un référent déontologue pour les élus de l'agglo. Nous avons délibéré pour la charte, là nous vous proposons la mise en place du référent, en la personne de Guy Dragon, qui a les compétences, comme vous le savez, je ne vais pas refaire son CV. Sur les missions du référent déontologue, il est chargé d'apporter à l' élu le saisissant, tout conseil utile au respect des principes déontologiques édictés dans la charte de l' élu local, votée le 10 juillet 2020 par Douaisis Agglo. Il sera à la disposition de chacune et chacun, quand vous aurez des questions à lui poser. Il aura un forfait matériel de 1000 euros annuels, il aura une adresse Douaisis Agglo, le remboursement de ses frais de déplacements. Il percevra une indemnisation de 80 euros par dossier traité, ça me paraît faible 80 euros, quand on voit le prix des avocats, mais c'est comme ça. On est jusque 2026, et je vous propose que chaque groupe constitué puisse avoir une formation avec notre déontologue, nous avons pris contact avec lui aujourd'hui, il est d'accord, pas de souci. A votre demande, vous allez vers Catherine et vous demandez un créneau de 2 heures, pour qu'il puisse vous donner des explications sur son job et ce qu'il peut vous apporter. Je laisse les présidents de grouper gérer. Si on arrivait à grouper matin et après-midi, ça peut être bien, ça évite des frais de déplacement supplémentaires. Je suis open pour qu'il y ait un dialogue, et quand vous avez à saisir, vous pouvez saisir le déontologue. Est-ce que vous avez des remarques ?

M. CHEREAU : Ce sera pour notre groupe, un vote favorable, je connais bien Guy Dragon, vous avez choisi un avocat douaisien, qui a siégé plusieurs années au conseil municipal de Douai, nous n'étions pas dans le même groupe, mais c'est quelqu'un dont j'ai toujours apprécié les interventions solides, charpentées, respectueuses des personnes, donc ça ne me pose aucun problème. En plus je pense que pour un déontologue, évidemment il faut quelqu'un avec une solide base juridique, c'est le cas, mais aussi quelqu'un qui comprenne le mécanisme de la décision politique, qui ne soit pas un juriste complètement déconnecté des contraintes de la décision politique, et c'est le cas de Guy Dragon, qui a siégé comme élu. Pour notre groupe, ce sera un vote favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Ok, d'autres prises de parole ? Je suis très content, c'est un garçon très intelligent, qui a été aussi au conseil de développement, qui est maintenant magistrat à titre temporaire au tribunal judiciaire de Boulogne sur mer, et qui continue d'avoir de l'activité. Qui est pour ? A l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, je vais vous souhaiter un bon week-end, pour ceux qui prennent un peu de vacances, reposez-vous bien, pour être en forme au retour, nous avons encore beaucoup de travail. Bon week-end, merci.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de séance,



Jean-Jacques PEYRAUD

LE PRESIDENT,



Christian POIRET